



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

<p style="text-align: center;">ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 18 DECEMBRE 2020</p>
--

PROCES-VERBAL

Étaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, CASERIO (en visio), MM. CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHARENTRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON (en visio), KHALDI-BOUOUGHROUM (en visio), MM. KONOPNICKI, LISNARD (en visio), LOMBARDO, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE (en visio), MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE (en visio), PAGANIN, PIRET, RAMOS-MAZZUCCO (en visio), MM. ROSSI (en visio), ROSSINI (en visio), Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA (en visio), SEGURA (en visio), Mmes SERGI (en visio), SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD (en visio) et VINCIGUERRA (en visio).

Étaient excusés : MM. AZINHEIRINHA (pouvoir à Mme OUAKNINE), CESARI (pouvoir à M. GINESY), MARTIN (pouvoir à Mme MERLINO-MANZINO), Mme MONIER (pouvoir à Mme GILLETTA) et M. SOUSSI (pouvoir à Mme MOREAU).

Était absent : M. TAMBAY.

L'an deux mille vingt le 18 décembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations et en visioconférence, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 58 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. le Président. - Mes chers collègues, notre séance se tient à la fois en présentiel et en visioconférence. De ce fait, nous ne procédons pas à l'appel nominatif. Je vous informe qu'aujourd'hui siègent 33 conseillers départementaux au sein de l'hémicycle, et 13 conseillers départementaux en visioconférence. Le quorum étant atteint, je déclare cette séance ouverte.

En préalable à nos discussions, et en ouverture de cette séance, je souhaite faire un hommage solennel au Président Valéry Giscard d'Estaing, qui nous a quittés le 2 décembre dernier à l'âge de 94 ans. Je rappelle qu'il a été élu le 19 mai 1974, alors plus jeune président de la Cinquième République, puisqu'il était âgé de 48 ans. Valéry Giscard d'Estaing a profondément changé le visage de la France.

Promoteur de la condition féminine, il nommera quatre femmes ministres dans son premier gouvernement, ce qui était à l'époque une grande première. Il a engagé des réformes sociétales fortes, telles que la loi Veil, venue légaliser l'interruption volontaire de grossesse, l'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans, la généralisation de la mixité dans les écoles, de nouveaux droits pour les personnes en situation de handicap, ou encore la réforme de l'audiovisuel. Il aura été tout au long de sa vie publique résolument moderne. Promoteur d'une société libérale avancée et de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing incarne un nouveau souffle pour la France au lendemain des Trente Glorieuses.

Entré au gouvernement très jeune, sous la présidence du Général de Gaulle en 1959, il multiplia les fonctions ministérielles à l'économie et aux finances dans les années 60 et 70. Il a été le fondateur de l'Union pour la Démocratie Française, et il fut un Européen de la toute première heure, ce qui lui a valu de prendre la tête de la Convention pour l'Europe en 2001. Le couple franco-allemand qu'il incarna avec le Chancelier Helmut Schmidt, fut uni par un rapport de confiance qui permit bon nombre de progrès dans les relations internationales, notamment au travers du G7 fondé par le président français.

Valéry Giscard d'Estaing était un homme de lettres, un grand admirateur de Maupassant et de Flaubert. Elu à l'Académie Française en 2003 au fauteuil de Léopold SEDAR SENGHOR, Valéry GISCARD D'ESTAING publia au fil des décennies plusieurs ouvrages dont le célèbre *Démocratie Française* qui atteignit près d'un million d'exemplaires, record qui compte toujours aujourd'hui.

Homme de terroir, Valéry Giscard d'Estaing était attaché à ses racines auvergnates. maire de Chamalières, conseiller général du Puy-de-Dôme, puis député de la Nation, et président du Conseil régional d'Auvergne, élu et réélu par une population reconnaissante de son investissement local d'une absolue fidélité.

Valéry Giscard d'Estaing aura été toute sa vie animé par le désir de progrès pour la France. Avec sa disparition, notre pays a perdu un grand serviteur d'une formidable intelligence, précurseur d'une communication de proximité de tous les Français. Je veux dire à son épouse, à ses enfants, à ses petits-enfants, à l'ensemble des membres de sa famille et à ses proches, toutes les condoléances émues et reconnaissantes du Conseil départemental des Alpes-

Maritimes. En la mémoire du président Valéry Giscard d'Estaing, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Valéry Giscard d'Estaing.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, cette dernière séance de l'année sera consacrée au vote du budget 2021. L'année 2020 a été terrible et, comme beaucoup d'entre vous, j'ai hâte que nous tournions la page de cette période sombre pour écrire un nouveau chapitre rempli d'espoirs et d'ambitions pour l'avenir des Alpes-Maritimes et de la France.

Car rien n'aura été épargné aux Alpes-Maritimes en 2020. Après la crise sanitaire mondiale qui paralyse notre société depuis le mois de mars, avec des effets économiques et sociaux à long terme qui vont être durs et pénibles, nous avons dû ajouter le terrible attentat survenu à la Basilique Notre-Dame à Nice, et bien évidemment les événements catastrophiques de la tempête Alex qui, elle aussi, aura des répercussions à long terme. Ces répercussions toucheront les collectivités locales, avec des financements nécessaires pour la reconstruction, mais aussi les populations qui ont été marquées à vie par cette destruction massive et ce bombardement climatique.

Pourtant, les Alpes-Maritimes se relèvent toujours des difficultés et des drames qui jalonnent son histoire. C'est une force qui nous anime et qui anime ce territoire à nul autre pareil. Nous pensions en 2015 avoir connu le pire, avec les inondations sur l'ouest des Alpes-Maritimes et un bilan humain particulièrement lourd qui avait conduit à une union de toutes les intercommunalités pour créer, sous l'impulsion du Conseil départemental de l'époque et de son président, le premier établissement public de bassin de France qui nous fédère tous aujourd'hui pour réaliser les investissements nécessaires face au risque inondation et ce, avec une vision globale sur notre département. Nous mesurons, après le passage de la tempête Alex, combien cette union a été salutaire, notamment dans la basse vallée du Var où les systèmes d'endiguement ont résisté aux pluies récentes.

En 2016, après le tragique attentat du 14 juillet à Nice, les Maralpins avaient fait corps avec leur capitale meurtrie et démontré une capacité de résilience hors norme. L'action volontariste du maire de Nice, Christian ESTROSI, sur des investissements en termes de sécurité, d'aménagements urbains et de protection de la Promenade des Anglais, ont permis à cette dernière de redevenir la vitrine de la Côte d'Azur que les Maralpins se sont réappropriés. Alors je ne doute pas que cette année 2020, *annus horribilis* à plus d'un titre, subira le même sort et sera balayée par une nouvelle énergie.

Cette énergie est celle des Maralpins. Depuis neuf mois, ils font la démonstration au quotidien d'une solidarité hors norme face à toutes ces épreuves. Acteurs publics, associatifs, bénévoles, particuliers, tous ont démontré leur capacité de solidarité pour venir en aide aux plus fragiles à l'heure du confinement, ou pour mettre en place une formidable chaîne de solidarité pour les sinistrés de la tempête Alex. Ils ont répondu massivement à l'appel à la solidarité

nationale que nous avons lancée, et c'est ainsi que 2,45 M€ de dons ont été versés au Département des Alpes-Maritimes, dont 650 000 € par des particuliers, et 1,8M€ par les collectivités de toute la France. Merci à tous. Ce message de solidarité et d'espérance, je le fais mien et je vous demande de le partager comme je le fais pour regarder l'avenir avec audace, enthousiasme et détermination. Regarder l'avenir, comme dit le poète, c'est déjà le changer.

Le budget primitif est ainsi un budget de temps de crise mais également un budget d'avenir. Il s'établit à 1,578 milliard d'euros contre 1,429 milliard d'euros en 2020. C'est une très forte hausse, 10,42 %, à la hauteur des enjeux qui nous font face. Il reste néanmoins soumis à des recettes non consolidées, notamment au regard des aides d'Etat suite à la tempête Alex. Lors de son déplacement dans les Alpes-Maritimes, le président de la République avait pu mesurer l'ampleur des dégâts, le désarroi des populations et la nécessité d'une grande solidarité nationale. Il avait annoncé sur place la création d'un fonds d'urgence 06 et le déblocage immédiat de 100 M€. Deux mois plus tard, le fonds d'urgence 06 ressemble à un mythe et nous n'avons pas vu pour l'instant un seul centime des 100 M€ annoncés. Lors de l'assemblée générale des maires, qui s'est tenue vendredi dernier, M. le préfet des Alpes-Maritimes a annoncé 170 M€ pour l'Etat. C'est un chiffre que nous pouvons d'ores et déjà analyser en grandes masses et déduire les 50 M€ du fonds Barnier qui est uniquement destiné à la reconstruction des propriétés privées. Pour les 120 M€ restants, il n'y a à ce jour aucun crédit de paiement du budget de l'Etat ni aucune temporalité annoncée.

Une première mystification a déjà été organisée par Bercy. La sénatrice Dominique ESTROSI-SASSONE, mobilisée avec les sénateurs des Alpes-Maritimes, avait défendu un amendement pour que les 35 M€ inscrits au titre de la solidarité que verse notre collectivité aux collectivités départementales des départements les plus pauvres, soient restitués au Département des Alpes-Maritimes. Cet amendement a été voté par le Sénat mais rejeté par l'Assemblée nationale. Cette enveloppe de 35 M€ pour le Conseil départemental s'est transformée lors d'une commission mixte paritaire à l'Assemblée en 20 M€. J'aurais pu espérer que nous gardions ces 20 M€ pour n'en verser que 15, mais il n'en est rien. Ces 20 M€ ont été déroutés, dans cet amendement et dans cette rédaction de la commission mixte paritaire, à la dotation de solidarité nationale, c'est-à-dire affectés à toutes les collectivités des Alpes-Maritimes : Métropole, CARF, Communes et Département. En d'autres termes, nous ne verrons pas la couleur de cet amendement. Peut-être au travers de ce fonds national de solidarité, mais nous n'avons encore ni le mode d'emploi ni les clés d'utilisation. Lorsque la machine France se met en marche, elle est certainement formidable, mais lorsque la machine technocratique française s'en mêle, et notamment Bercy, il y a là des choses qui ne se passent pas comme nous le souhaiterions.

Pour sa part, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur – je tiens à remercier très sincèrement son président Renaud MUSELIER et son président délégué Christian ESTROSI – a proposé de participer à la reconstruction à hauteur de 50 M€, dont 10 M€ pour les communes, 20 M€ pour la Métropole Nice Côte d'Azur et 20 M€ pour le département des Alpes-Maritimes au travers de la signature d'un contrat territorial de proximité. Ce contrat, nous ne l'avons pas signé au mois de mars dernier considérant qu'il n'apportait rien à la collectivité départementale.

Aujourd'hui, revu et corrigé, il symbolise la solidarité de la région envers les Alpes-Maritimes, ce qui nous permet d'affecter 10 M€ au titre de la reconstruction sur les routes départementales, 5 M€ au titre du SMIAGE pour la reconstruction et la protection des ouvrages hydrauliques et des digues, et 5 M€ à Habitat 06 pour le relogement des sinistrés.

Le Département ne manquera évidemment pas à sa parole, et le budget que je vous propose est marqué par l'impératif de reconstruction pour lequel 153 M€ sont prévus, alors que nous avons déjà engagé 60 M€ de travaux depuis le mois d'octobre. Le montant total des dépenses d'investissement est ainsi porté à 350 M€, un niveau record depuis 2009, date à laquelle le président de l'époque, Eric CIOTTI, nous avait proposé, dans le cadre du plan de relance, de porter notre effort à plus de 450 M€.

Pour faire face à cet investissement, nous avons mobilisé 200 M€ d'emprunts. Une consultation a été lancée fin octobre auprès des banques, et elles y ont répondu massivement. Je vois, dans ce soutien du milieu bancaire, l'attractivité confirmée de notre collectivité pour les financeurs et sa solidité. C'est également la traduction de l'exceptionnelle gestion de mon prédécesseur, Eric CIOTTI. Je le dis à chaque fois mais je veux enfoncer le clou car, sans cet effort réalisé sur ces dix dernières années pour le désendettement de notre collectivité, nous n'aurions probablement pas eu l'opportunité de nous engager sur cet endettement supplémentaire de 200 M€ sans qu'il n'y ait de conséquences pour l'équilibre de notre budget et la crainte d'un surendettement pour notre collectivité. Aujourd'hui, il n'en est rien. Cette stratégie fait la qualité de la signature du Département qui est reconnue par tous. La collectivité profitera également du niveau historiquement bas des taux qui se situent entre 0,55 % et 0,60 % pour les emprunts sollicités.

Notre budget se trouve aussi confronté aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Conséquence directe de la crise : le nombre de bénéficiaires du RSA est proche de 27 000 en cette fin d'année, en progression de 20 % en un an. Cela aura un impact financier très lourd, avec 147 M€ prévus pour le RSA contre 135 M€ en 2020. Enfin, sur le volet des recettes, 2021 marque l'entrée en application de la réforme de la fiscalité locale. Le gouvernement a décidé de supprimer la taxe d'habitation perçue par le bloc communal. Pour la compenser, il a attribué la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les Départements jusqu'alors. En contrepartie, pour les Départements, il a attribué une fraction du produit de la TVA. Une fois n'est pas coutume, le mode de calcul nous amène à une plus-value de 6 M€ de recettes supplémentaires. Nous percevions en effet 259 M€ de taxe foncière en 2020 et nous percevrons 265 M€ de TVA en 2021. Cela ne me fait pas dire pour autant que cette réforme soit bonne, puisque nous avons perdu la maîtrise de notre fiscalité. Nous ne pouvons plus prendre de décision sur son augmentation ou sa diminution.

Marqué par la crise Covid, l'encaissement des DMTO à fin 2020 sera en recul de près de 60 M€. Pour 2021, nous espérons une reprise progressive qui nous fait inscrire 500 M€ d'encaissement, soit 20 M€ de moins qu'en 2020. Comme je vous l'ai dit, je vous propose à la fois un budget de temps de crise, de reconstruction, et un budget porté sur l'avenir pour continuer à faire vivre notre département.

Mon engagement, pour qu'aucune de nos grandes politiques ne soit mise de côté par la gestion de la crise sanitaire et de la reconstruction des vallées, est sans faille. Nos stratégies SMART Deal et GREEN Deal, qui commencent à donner leurs fruits, mettent au cœur du département l'innovation, et permettent de construire un territoire durable et intelligent, et d'améliorer la qualité de vie des Maralpins. L'innovation et les investissements d'avenir nous conduisent. C'est un leitmotiv que je demande, à la fois à mon cabinet et à mon administration, de tenir.

Dans le cadre du SMART Deal, le portail « mesdemarches06 » a enregistré plus de 40 000 démarches en ligne en 2020. Nous partions de zéro en 2019. C'est dire qu'il y a, avec l'utilisation du numérique et des nouveaux moyens de communication, quelque chose qui est en train de faire bouger les lignes. Ce système sera étendu, avec notamment la dématérialisation des demandes de subventions, qui va arriver prochainement. A souligner aussi le succès du kit numérique, qui donne accès à tous nos services dématérialisés et qui sera déployé dans toutes nos maisons du département. Nous lançons par ailleurs deux appels à projets : le premier porte sur l'innovation dans les EHPAD, favorisant l'acquisition des nouvelles technologies et la domotique pour les seniors. Là aussi, ce sont des espérances que nous fondons sur la modernisation de nos EHPAD ; le second est l'appel à projets e-santé dont nous constatons, depuis dix ans maintenant, le succès qu'il rencontre. Cette fois, nous portons l'effort sur l'intelligence artificielle dans la médecine.

Le numérique n'a pas de limites intellectuelles, et c'est ce que nous avons appliqué dans le domaine de la culture. André MALRAUX disait : « *un pays sans culture est une nation sans créateurs, sans histoire, et sans imaginaire.* » Dans le département des Alpes-Maritimes, nous avons de l'imagination, de l'histoire et de la création. C'est ainsi qu'en cette période de fermeture de tous les lieux culturels, pour mettre la culture à la disposition de tous, et pour aider l'ensemble des acteurs de la culture, comme nous l'avons fait l'été dernier avec le maintien des 400 estivales de l'été, nous avons lancé les « E-Théâtrales 06 ». Elles seront également diffusées dans les EHPAD pour soutenir nos aînés en cette période difficile. Nous avons aussi lancé le festival « Sur les ondes 06 », diffusé sur tout le réseau des radios privées. Merci d'ailleurs au maire de Mandelieu, Sébastien LEROY, puisqu'en matière de dons pour le Département, il s'agit de l'une des collectivités locales les plus généreuses, avec un chèque de 100 000 €, mais aussi pour avoir mis à disposition gracieusement, avec David KONOPNICKI, le théâtre Léonard de Vinci, pour enregistrer les E-Théâtrales.

Le GREEN Deal portera également en 2021 des dispositifs novateurs et d'avenir. Le développement durable n'est pas une mode pour moi. Il fait partie de l'ADN de notre collectivité. Nous avons développé une grande politique de conservation et de valorisation des espaces naturels de longue date avec les parcs naturels départementaux. Ce sont ainsi 4 800 hectares sanctuarisés qui ont accueilli plus de 2,4 millions de visiteurs en 2019. Je souhaite encore plus d'engagement pour acculturer nos populations à cette sensibilité, nécessaire aujourd'hui, envers l'environnement et la biodiversité.

Nous avons aussi lancé une alimentation de qualité dans les collèges, notamment avec le programme « 06 à table ! » qui est en croissance. Nous en sommes au début, il faudra aller

plus loin, mais nous avons d'ores et déjà 210 tonnes de légumes produits localement et livrés dans nos collèges. Il faut aller plus loin et se mobiliser. Je sais combien vous l'êtes sur le terrain.

En 2021, deux dispositifs nouveaux, annoncés lors du débat d'orientations budgétaires, viendront démontrer notre capacité d'innovation.

Le premier concerne la création d'une Société d'économie mixte (SEM) en charge de la production et de la distribution d'énergie renouvelable. Nous marions avec cette SEM l'ambition du public et l'agilité de la mise en œuvre du privé pour un appel à projets de production d'énergies renouvelables : photovoltaïque, hydraulique, hydroélectricité, hydrogène, etc. Toutes les options seront étudiées. A cela, s'ajouteront des prises de participation dans les grands projets des stations de biogaz naturel vert, avec éventuellement l'aménagement de sites de méthanisation, ou la réalisation de boucles de chaleur alimentées par l'énergie marine. Autant de projets et de sujets que cette SEM pourra initier et inventer.

Le second projet concerne la création d'un fonds d'investissement à la rénovation énergétique, doté de 3 M€ de crédits et de 10 M€ d'autorisations de programmes. Ce nouveau dispositif ambitionne de concilier simultanément la protection de l'environnement à court, moyen et long termes, et le développement d'objectifs socioéconomiques tels que la lutte contre la précarité énergétique et l'accroissement d'activité des entreprises du secteur de la rénovation énergétique.

Ce sont deux programmes qui viennent s'ajouter à des engagements nombreux pour la qualité de vie dans les Alpes-Maritimes, comme nous avons pu le matérialiser lors de notre dernière séance, avec le plan de résorption des points noirs autoroutiers. Même si ce n'est plus tout à fait notre compétence, nous voyons les conséquences sur les routes départementales. De même, nous sommes pleinement engagés dans le programme de mobilité sur Sophia Antipolis.

Nous portons cette ambition également dans nos collèges. En 2021, six collèges seront concernés par de grandes opérations de rénovation énergétique. Les collèges du futur intégreront les critères les plus élevés en matière de construction durable. Je souhaite également qu'avec la réalisation de ces collèges, nous allions vers la diminution des espaces minéraux au bénéfice d'une végétalisation plus importante pour amener plus de sensibilité chez nos jeunes, ainsi qu'une meilleure connaissance de la biodiversité et de l'environnement.

L'engagement du Département pour l'environnement se traduit dans des actes et dans des paroles. Je ne comprends pas d'ailleurs l'annonce faite par le président de la République concernant un referendum pour intégrer la défense du climat et la préservation de l'environnement dans la Constitution. Je m'interroge, car tant de choses ont déjà été faites. J'y vois un coup de communication, un écran de fumée pour occulter les difficultés et les déboires du gouvernement actuel. Utiliser l'écologie à des fins politiques ne me fait pas rêver.

Nous avons besoin d'actions, et non de débats, sur des sujets déjà mis en œuvre de longue date. Je rappellerai qu'en 1975, le Conservatoire national du littoral était lancé par Valéry Giscard d'Estaing. Il assure aujourd'hui la protection de 200 000 hectares sur 1 600 km de rivages. 15 % des côtes françaises sont ainsi protégées. C'est du concret. En 1997, Jacques Chirac, après avoir porté à bout de bras le protocole de Kyoto, premier accord international ratifié par 175 pays visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, cinq ans plus tard, ouvrait le Sommet de la Terre à Johannesburg par une phrase qui restera à jamais célèbre : « *Notre maison brûle*

et nous regardons ailleurs. » En 2005, il faisait inscrire le principe de précaution dans la Constitution. Là aussi, ce sont des actions concrètes. En 2008, Nicolas SARKOZY lance, dès son élection à la présidence, le Grenelle de l'Environnement, qui aboutira au déploiement du plan Climat, à la trame verte et bleue, et qui mettra au cœur des débats la taxe carbone.

Je pense que le temps aujourd'hui n'est pas celui du referendum mais celui de propositions concrètes. Au Conseil départemental, nous mettons en œuvre ce thème majeur par des actes au quotidien. Je vous propose d'intégrer le numérique et le développement durable dans toutes nos actions. Nous voyons bien que, grâce au numérique, il est possible d'améliorer l'empreinte carbone.

Comme je vous l'avais annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, l'aide aux collectivités restera sanctuarisée dans ce budget, avec 50 M€. Notre engagement pour les territoires se concrétise de manière indirecte dans le financement de nos grands organismes satellites. Là-aussi, il y a une sanctuarisation et une augmentation de notre aide au SDIS. Notre contribution s'élèvera à 79,5 M€. C'est du jamais vu. Presque 80 M€ pour soutenir nos pompiers. C'est un niveau record pour prendre en charge la hausse de la prime au feu. Le Département des Alpes-Maritimes est le premier à s'être engagé pour reconnaître les risques pour nos pompiers. A cela s'ajoutent les surcoûts de la tempête Alex, de la crise sanitaire, sans que les communes pour autant ne voient leur contribution augmenter. Au travers du SMIAGE également, pour lequel ce budget prévoit une reconnaissance via une participation de 12,5 M€, dont 10 M€ en investissement. Par ailleurs, le Département participera, exceptionnellement à hauteur de 20 %, aux travaux portés par le SMIAGE pour le compte des intercommunalités suite aux dégâts provoqués par la tempête Alex. Enfin, nous avons la montée en charge de l'Agence 06. Ce que nous avons fait est exemplaire et des félicitations nous viennent de toute part des intercommunalités et des communes des Alpes-Maritimes. A peine deux mois après sa création, l'Agence 06 connaît aujourd'hui un vrai succès auprès des plus petites communes. Plus de 50 communes sont adhérentes à ce jour. Des communes qui n'y sont pas encore éligibles se manifestent pour adhérer. L'Agence 06 recevra près de 600 000 € du Département en 2021 et passera de 6 à 11 agents. Dans la situation d'urgence, nous avons vu que cette agence était là aussi pour accompagner les vallées.

Mes chers collègues, je ne serai pas plus long. Je pense que vous aurez à cœur de voter ce budget difficile mais équilibré, ce budget de reconstruction et d'avenir. Je tiens tout particulièrement, en conclusion de mon propos, à adresser un message à l'attention de notre personnel. Je suis particulièrement fier de l'engagement qui a été le leur cette année. Dans chaque difficulté, devant chaque défi, devant ce que nous avons dû affronter, les 3 800 agents du Département ont répondu présents, avec compétences, efficacité, dévouement, détermination, sans arrière-pensée, et le plus souvent bien au-delà de leurs attributions, de leur champ de compétences ou de leurs horaires de travail, pour apporter cette force et cette solidarité qui étaient tellement nécessaires. Opérationnels sur le terrain, avec les SDA, le SDIS, Force 06, là où l'urgence le nécessitait, à l'écoute des besoins des plus fragiles, en responsabilité auprès de nos enfants dans les collèges ou auprès de nos seniors dans les EHPAD, mobilisés tout au long des crises et équipés pour être également efficaces en télétravail. Ils ont fait

honneur à la grande maison du Département, celle qui est connue, reconnue, et qui doit s'inscrire dans l'esprit de tous, y compris de nos dirigeants. Au-delà de ce que peuvent représenter les compétences régionales, le département fait la démonstration de sa pertinence.

Je remercie également le premier Vice-président, Me Xavier BECK, pour son engagement. En charge de l'administration générale, il a toujours tenu des relations de qualité, à l'écoute des organisations syndicales, pour que toutes nos difficultés soient abordées dans l'unité. En 2021, plus que jamais, nous aurons besoin de cet engagement collectif pour regarder l'avenir ensemble et droit devant. En mon nom, et en notre nom à tous, je souhaite que nous puissions remercier nos agents du Département pour cet engagement sans faille. En terminant mon propos, je vous invite à les applaudir.

Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - M. le Président, mes chers collègues, nous sommes réunis pour examiner un budget prévisionnel dans des circonstances assez exceptionnelles, « *encore* » dirons-nous. Notre département a subi en un an trois catastrophes climatiques et un attentat terroriste dramatique qui viennent se superposer aux conséquences déjà désastreuses de la crise sanitaire du Covid-19.

Un premier épisode climatique dramatique avait eu lieu en octobre 2015 et avait touché la partie sud-ouest du département, faisant vingt victimes. Fin novembre et décembre 2019, deux alertes rouges assorties de plans ORSEC ont déjà sérieusement meurtri notre territoire, mais ce n'était rien comparé au tsunami alpin que nous avons connu le 2 octobre. En cinq ans, quatre épisodes d'une violence extrême ont assailli notre département, avec des événements climatiques parfois sans précédent. Pour 2021, et pour les années qui viennent sans doute, une partie de notre budget d'investissement sera concentrée sur la reconstruction des vallées sinistrées par la tempête Alex. Vous avez choisi d'inscrire cette année un emprunt de 200 M€ qui annulera quasiment les efforts de désendettement des cinq dernières années. Vous donnez ainsi au Département les moyens d'agir pour la reconstruction des vallées. Il faut le faire au regard de l'ampleur de la catastrophe. Les aides de l'Etat annoncées à hauteur de 170 M€ arriveront et sont attendues, de même que celles de la Région. Cet emprunt est une nécessité et nous partageons pleinement cette décision.

La reconstruction des vallées et la solidarité avec les habitants, avec les entreprises, avec les collectivités, avec les agriculteurs et les éleveurs, sont une priorité absolue. Il faut avant tout éviter que les vallées de la Vésubie et de la Roya se désertifient, que les habitants qui ont perdu leur habitation, leur entreprise, soient tentés de partir, ou, pour ceux qui ont tout perdu, de ne plus revenir. Après le choc de la catastrophe, ce serait un désastre social et économique. Il faut donc tout faire : maintenir les structures de santé, hôpitaux, maisons de retraite, services sociaux, services médicaux, gendarmerie, établissements culturels et sportifs. C'est d'une extrême urgence. Nous soulignons avec vous l'élan de solidarité à la fois national et départemental de nos concitoyens, avec les aides des particuliers et celles des autres collectivités. Vous avez cité le chiffre de près de 2,5 M€. Nous tenons à les remercier avec vous, dans la plus grande sincérité.

A ce stade, comme vous, nous tenons à féliciter notre collectivité toute entière, les élus impliqués, les services départementaux, les agents, qui ont fait preuve d'une réactivité et d'une efficacité remarquables. Rétablir les communications, faire des routes ou des accès, même provisoires, poser des ponts, aller au plus près des habitants isolés, en moins de trois mois et dans des conditions aussi difficiles, c'est un exploit que nous saluons. Bravo à tout le monde. Vous aviez déjà réagi avec efficacité pour la gestion du Covid-19, avec l'achat de masques et le soutien à toutes les structures de santé et de la dépendance. Nous sommes fiers d'appartenir à cette collectivité.

Concernant le budget, la crise sanitaire nous prive de recettes de DMTO et de recettes provenant de la vie économique. La crise, privant de nombreuses entreprises de travail, a mis au chômage des milliers de personnes, particulièrement dans la restauration, l'hôtellerie, l'évènementiel, activités majoritairement présentes sur notre territoire touristique. Et malheureusement, ce n'est qu'un début. Un certain nombre de grandes entreprises installées dans notre département s'en vont et licencient le personnel, comme le fabricant d'implants neurologiques, installé sur la technopole Sophia Antipolis. Ce n'est pas bon signe et il faut vraiment repartir.

En 2020, ce sont 3 000 personnes en plus qui se sont inscrites au RSA. Vos prévisions budgétaires de 2021 prennent en compte la progression de ces dépenses qui se traduit par une augmentation déjà constatée en décision modificative n°1, soit plus de 15 M€ d'allocations en plus, qui seront sans doute reconduites en 2021 et peut-être au-delà. C'est un marqueur fort de la situation.

M. le président de la commission des finances, vous avez présenté le projet de budget à la commission ad hoc avec réalisme et humilité. Les inconnues sont encore importantes. Comme vous l'avez souligné, nous n'avons plus de levier fiscal, des recettes de DMTO incertaines, l'augmentation des allocations sociales est réelle, et tout cela provoque un effet ciseau important entre les dépenses de fonctionnement en augmentation de 2,3 % et les recettes en baisse de 4,3 %.

Mais vous gardez le cap sur nos compétences essentielles, celles des solidarités, avec les personnes âgées, les personnes handicapées, l'enfance et les familles, c'était essentiel, et vous maintenez au même niveau les aides aux communes, aux associations culturelles et sportives. Merci pour ce soutien à la culture qui se trouve particulièrement en danger depuis ces derniers mois.

Côté investissements, 350 M€ sont inscrits dont 150 M€ au moins pour la reconstruction des vallées. Avec la réalisation de l'emprunt de 200 M€, l'encours de la dette dépassera peut-être à nouveau le milliard d'euros, ce qui nous renvoie dix ans en arrière. Mais nous trouverons les moyens de résister. L'aide de l'Etat pour la reconstruction des vallées est en train d'arriver. Celle de la Région aussi. C'est un élan formidable de solidarité, comme le sont les dons des particuliers.

Je propose que nous regardions au-delà du budget 2021, c'est-à-dire l'avenir de notre département. Certains de vos plans portent d'ailleurs sur les six ans à venir. Nous sommes aujourd'hui un département à risques, sur le littoral comme dans la montagne : risque terroriste avec ce nouvel attentat à Nice, risques sociaux avec la hausse spectaculaire des bénéficiaires du RSA. Les plans de lutte contre la pauvreté, signés avec l'Etat semblent insuffisants. Nice serait la quatrième commune de France en nombre de personnes pauvres, avec un des quartiers prioritaires le plus pauvre de France. Il faut regarder notre plan de plus près, il y a quelque chose à faire. La jeunesse semble être la première en souffrance.

En termes de risques majeurs, si l'on s'en tient aux seuls risques naturels, sept risques majeurs nous concernent : inondation, incendie, mouvement de terrain, tsunami, séisme, avalanche, risque climatique. Les scientifiques qui se sont exprimés sur ce dernier sujet font le lien étroit entre la catastrophe des vallées et le réchauffement climatique. Je pense donc que nous devons tous lutter mais en même temps nous adapter au réchauffement climatique qui est déjà présent. M. le Président, vous avez eu la clairvoyance de créer avec sincérité une orientation transversale à votre politique départementale : le GREEN Deal. On sait que les prévisions sont pessimistes et que les politiques nationales et internationales ne sont pas suffisantes du tout pour enrayer le réchauffement. Mme Corinne LE QUERE, Présidente du Haut Conseil pour le climat, est venue ici-même dans cet hémicycle nous alerter fortement il y a un an. En 2018, nous avons déjà pris un degré, ce qui est déjà énorme. D'ici 2030, et 2030 c'est tout de suite, nous risquons d'en prendre un de plus. D'ici 2050, nous pourrions aller jusqu'à trois degrés supplémentaires, ce qui serait intenable. Entretemps, nous pourrions connaître encore des catastrophes comme celle du 2 octobre : des incendies, des tempêtes, des tornades, des raz de marée, etc. Cette vision effrayante est bien décrite aujourd'hui par les climatologues du monde entier, et par ceux de notre région.

Pour autant, pour ne pas céder au catastrophisme, il nous faut regarder la vérité en face et prendre les mesures que nous pouvons prendre à l'échelle du département, dans le cadre de nos compétences. Il y en a un certain nombre dans ce budget et dans le projet de GREEN Deal. Mais je suis très attachée à l'idée d'urgence climatique et je pense que nous pourrions aller plus vite et plus loin. Nous aimerions bien coopérer à la transition totale que nous devons opérer dans tous les secteurs si nous voulons réussir à faire quelque chose d'efficace.

Il faut aussi réfléchir à notre modèle de développement. La catastrophe climatique et le Covid ont montré les limites de notre modèle. C'est notre façon d'occuper et d'urbaniser le territoire, c'est notre mode de consommation, c'est la gestion de l'énergie, la lutte contre tous les gaspillages, qui sont en question aujourd'hui. La question du décarbonage de notre société se pose de façon urgente : développer les énergies renouvelables, les mobilités douces et le covoiturage, développer les activités agricoles, favoriser le télétravail pour réduire les déplacements, la véritable politique d'alimentation durable que vous avez amorcée. J'insiste encore sur le développement du bio dans l'agriculture et l'alimentation scolaire. Cela fait partie des solutions, de l'alimentation durable, de la biodiversité. Il faut prendre cette question à bras le corps pour qu'elle ait un résultat significatif. Nous avons ensemble pris l'année dernière un engagement pour porter le bio à 50 % d'ici 2022. Il faut nous y mettre pour y parvenir. C'est

bon pour la santé de nos enfants mais aussi pour l'ensemble des sujets liés au développement durable. Nous pouvons travailler ensemble sur ce sujet puisque Mouans-Sartoux a une expertise reconnue en ce domaine. Tout cela va dans le bon sens mais il faudrait passer la vitesse supérieure pour parvenir à atteindre les objectifs de la COP21 à notre niveau.

Toujours dans la question du modèle, nous posons à nouveau celle de l'urbanisation de la Plaine du Var dans le projet de l'OIN. Nous avons toujours été contre ce projet surdimensionné. Mais aujourd'hui, continuer à envisager des milliers de mètres carrés de constructions, logements et entreprises, n'est-ce pas franchement risqué ? Est-ce toujours judicieux de ne pas modifier ce projet malgré les alertes climatiques que nous venons de subir ? On ne peut pas dire que ça n'arrivera plus. Ces épisodes extrêmes peuvent se reproduire avec le réchauffement climatique. Même si nous multiplions les systèmes de protection, le risque d'inondation grave est de plus en plus probable avec des conséquences humaines et économiques toujours plus considérables. Je le souligne à nouveau, c'est important.

La pandémie mondiale du Covid-19 nous a montré aussi à quel point notre économie touristique était dépendante, notamment de la venue des touristes étrangers. Tout le secteur de l'hôtellerie est aujourd'hui en berne et en danger. Dans vos projets sur l'attractivité du territoire, vous avez d'ailleurs prévu de diversifier l'offre avec la culture, le patrimoine, etc. Je pense que cela va dans le bon sens. Il faut maintenant de la diversité dans nos projets pour ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier.

Nous souhaitons participer positivement aux réflexions qui auront sûrement lieu sur une nouvelle approche de l'avenir de notre département et de son adaptation au risque climatique. Allez-vous créer des commissions ou groupes de travail *ad hoc* ? Nous sommes partants.

Pour conclure, au-delà de ces observations et réserves, nous sommes entièrement solidaires de ces efforts de solidarité envers les populations. Nous sommes solidaires de ce budget de crise et nous le voterons. Nos concitoyens attendent de nous que nous nous serrions les coudes au-delà de nos divergences et que nous soutenions ensemble la population.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie Mme GOURDON pour cet exposé qui à la fois remercie et félicite notre administration et les élus engagés dans la politique que nous avons décidée tous ensemble, en partageant aussi les avis qui sont les vôtres sur le dérèglement climatique et les changements climatiques. Sans pour autant pouvoir affirmer qu'ils sont à l'origine de tous les maux que nous connaissons, je suis convaincu qu'ils y participent de manière certaine. Le combat contre ces dérives doit être engagé, de même qu'une meilleure connaissance de notre milieu. La poursuite de nos actions doit aller aussi loin que nous le pouvons, jusqu'à ce que nous y trouvions une amélioration de la qualité de vie pour nos Maralpains, puisque c'est bien de cela dont il s'agit, comme de la pérennité pour nos enfants.

Pour autant, je conçois que vous trouviez que nous n'allons pas assez vite, et je suis aussi impatient sur ce sujet. J'ai pris bonne note de votre volonté de participation active et

ensemble, nous organiserons le débat pour que tout le monde puisse y trouver son compte et participer au combat pour le redressement de notre territoire face à toutes les dérives qui nous occupent.

J'ai entendu aussi un sujet qui n'est pas de notre responsabilité, c'est-à-dire l'urbanisation de l'OIN. Il y a à ce sujet des avis à émettre. Nous les avons pris en délibération dans le cadre du Conseil départemental, nous avons également travaillé avec la Métropole, et un débat s'est tenu ici-même au cours de la dernière assemblée générale des maires sur la loi SRU, par laquelle l'Etat annihile les volontés locales et impose des quotas partout sur le territoire sans prendre en compte leurs spécificités. Je sais que le député Eric CIOTTI est très mobilisé sur ce sujet puisque les débats reviennent à l'Assemblée nationale. J'espère qu'ils iront dans le bon sens. Pour l'instant, je n'ai pas l'impression que ce soit parti pour. Il vaudrait mieux avoir un peu plus de différenciation entre ces territoires, et peut-être que la loi 3D sera l'occasion de faire valoir ce point de vue.

Je vous remercie en tous cas bien sincèrement puisque votre adhésion et votre volonté de voter pour ce budget, qui est à la fois difficile et d'avenir, me réchauffent le cœur.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE. - M. le Président, mes chers collègues, la présentation du budget que nous examinons aujourd'hui aurait pu être retardée en raison des incertitudes qui pèsent sur les moyens dont nous pourrions réellement disposer de la part de l'Etat en matière de soutien à la reconstruction des vallées sinistrées. Son maintien avant la fin de l'année manifeste, à l'inverse, une volonté que nous partageons de prendre des engagements forts face à l'attente, tant de ceux qui souffrent des conséquences de la Covid-19, que de ceux qui vivent des situations très difficiles du fait des dégâts causés par les intempéries aux biens privés comme aux équipements publics.

Le projet de budget que vous nous proposez est naturellement conforme aux orientations budgétaires, en apportant de solides réponses aux conséquences des deux événements précités. Mais il présente une originalité que nous ne manquons pas de relever avec intérêt. C'est la première fois, depuis une dizaine d'années, qu'il s'éloigne des principes intangibles qui président habituellement à son élaboration par votre majorité. Je veux parler du dogme de la réduction de la dépense publique que vous considérez, en tant que tenant du libéralisme, comme la condition du dynamisme de l'économie alors que son principal effet est, en réalité, d'affaiblir les services publics, qui sont pourtant la condition de l'égalité entre les citoyens et qui se révèlent encore plus indispensables dans la situation de crise que nous connaissons.

Je pense d'autre part à votre obsession du désendettement qui justifie un non-recours à l'emprunt réellement excessif et contraire à l'intérêt général quand il s'agit d'investir dans des équipements publics qui bénéficieront à plusieurs générations, que les taux d'intérêt sont particulièrement bas et que la capacité de remboursement de notre collectivité, reconnue par les banques, permet d'honorer ses engagements. Vous répondrez certainement que ce revirement a pour seule raison la situation exceptionnelle à laquelle il faut absolument faire face. Peut-être,

mais je suis persuadé que nous ne regretterons pas d'avoir augmenté les dépenses de notre collectivité et de l'avoir fait en les couvrant en partie par emprunts à partir du moment où elles concernent des interventions absolument indispensables pour faire face à la situation que nous vivons. Tout n'est en définitive qu'une question d'équilibre, à condition selon nous, que la préoccupation première soit de répondre aux besoins humains. Il ne nous échappe pas pour autant que l'équilibre du budget est rendu plus difficile par le désengagement continu de l'Etat, notamment dans la compensation d'allocations individuelles de solidarité qui doivent être servies à des personnes dont le nombre progresse en raison de la montée de la pauvreté, conséquence de la politique libérale du gouvernement, aggravée par la crise que nous vivons aujourd'hui.

S'agissant des recettes, les observations faites lors du débat d'orientations budgétaires se confirment, avec une baisse du produit des droits de mutation, même si elle est un peu inférieure à ce qui avait été imaginé. On ne peut que regretter le refus de l'Etat de financer la reconstruction des vallées en laissant à disposition du Département une partie du prélèvement effectué sur le produit des droits de mutations pour alimenter le fonds de péréquation, proposition que nous avons faite lors de notre précédente session, reprise ou imaginée de la même façon par les sénatrices et sénateurs des Alpes-Maritimes. Malheureusement, cela a été dévoyé par le gouvernement.

Malgré ces difficultés et les financements très importants nécessaires à la reconstruction des vallées, nous notons avec satisfaction que les moyens, tant de fonctionnement que d'investissement, consacrés aux différentes politiques mises en œuvre par le Département ne sont pratiquement pas affectés au stade des prévisions budgétaires. Avec tout de même des interrogations en ce qui concerne par exemple l'accueil dans les EHPAD dont la pandémie a démontré à la fois la capacité exceptionnelle d'engagement et de dévouement des personnels de ces établissements, et les insuffisances de moyens humains dont ils souffrent de façon chronique depuis longtemps.

La mise en œuvre effective du plan pluriannuel d'investissement va certes contribuer à améliorer les conditions matérielles d'accueil des résidents dans les établissements concernés, mais les difficultés de fonctionnement actuelles de la plupart de ces établissements persisteront, même avec le point GIR porté à 6,20 € et le taux d'évolution des tarifs d'hébergement fixé à + 0,7 %. Des évolutions appréciables mais qui ne suffiront pas pour disposer des moyens d'accueillir dans les meilleures conditions des personnes dont le degré de dépendance ne fait qu'augmenter. Si l'apport positif des résidences autonomie et des logements adaptés au vieillissement contribue à faire diminuer le nombre de personnes à accueillir en EHPAD, il contribue aussi à faire progresser l'âge moyen, et par voie de conséquence le niveau de dépendance des personnes accueillies.

Parmi les nouveaux outils créés par le Département, et qui vont commencer à fonctionner dès 2021, nous confirmons l'intérêt que nous avons manifesté pour l'Agence 06. C'est un outil qui sera précieux pour les communes rurales mais certainement aussi pour conduire, avec les collectivités concernées, les réflexions et les études nécessaires pour bâtir les projets de reconstruction des vallées.

Au titre du GREEN Deal, vous proposez par ailleurs la constitution d'une société d'économie mixte dédiée à la production d'énergies renouvelables et de carburants alternatifs, avec pour finalité la création d'unités de production et d'exploitation d'énergie. C'est effectivement une activité permise par la libéralisation de l'énergie dont nous avons toujours contesté l'intérêt et qui, loin d'apporter les fruits escomptés en matière de baisse des tarifs, a surtout conduit à l'affaiblissement du grand service public de l'EDF bâti au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale par un gouvernement de large union nationale.

Quelle est l'ambition d'un tel projet ? Avec quels partenaires privés sera-t-il mis en œuvre ? Les centrales hydroélectriques de nos vallées, qui produisent 11 % de l'électricité consommée dans les Alpes-Maritimes, font-elles partie des outils concernés ? Comment s'articulera-t-il avec la production publique d'électricité ? Ce sont des questions qui se posent dans un contexte inquiétant pour l'avenir d'EDF et donc pour la production publique d'électricité, menacée par le projet gouvernemental baptisé « Hercule » de découpage de l'entreprise publique en plusieurs entités étanches à l'image du démantèlement mis en œuvre pour la SNCF, un projet rejeté par tous les syndicats de cette entreprise ainsi que par de nombreux parlementaires, qui vont des communistes à certains de vos amis Les Républicains.

Ce serait un comble qu'au moment où la crise de la Covid met en évidence les graves conséquences de la délocalisation de productions essentielles, un tel projet vienne porter atteinte à la souveraineté nationale en matière d'énergie. C'est un bien commun fondamental dont nous pensons, plus que jamais, qu'il doit rester propriété de la Nation. Et ce, d'autant plus qu'EDF, avec la gestion des centrales hydroélectriques de nos vallées et aujourd'hui avec la remise en état de fonctionnement après les dégâts subis du fait de la tempête Alex, démontre sa capacité à penser la production d'énergie, y compris sur un plan territorial.

Parmi les dossiers à l'ordre du jour de notre réunion, le plus important est celui qui est consacré à la reconstruction des vallées sinistrées. Nous y reviendrons au moment de sa présentation mais, sans attendre, nous tenons à souligner, comme vous, que l'engagement du Département, de tous ses agents, de tous ses outils d'intervention déployés sur le terrain dès le lendemain du sinistre (SDA, Force 06, SMIAGE, services sociaux mais également le SDIS) a été exemplaire et qu'il se poursuit de façon tout à fait remarquable. Il faut le dire et le souligner face à ce que nous entendons parfois concernant l'oubli ou le traitement différent de telle ou telle vallée.

Nous y reviendrons en ce qui concerne la Roya, vallée dont nous sommes les représentants, en ce qui concerne les conditions de sa reconstruction. C'est une vallée particulièrement traumatisée qui supporte des handicaps importants, liés à la tempête ou qui existaient déjà auparavant : les dégâts considérables causés aux réseaux routiers communaux et départementaux, les incertitudes qui persistent sur le rétablissement de sa ligne de vie que constitue la voie ferrée, ou encore la suppression pour une durée indéterminée de tout lien routier avec l'Italie par le haut de la vallée alors que la vie de la Roya est intimement liée à celle du Piémont. Et tout ceci à partir d'une situation sur laquelle nous vous avons souvent alerté, dans cette assemblée.

S'agissant de notre position sur le projet de budget, nous nous déterminerons, comme nous l'avons fait lors du débat d'orientations budgétaires et du vote de la décision modificative, en tenant compte des réponses apportées à la situation exceptionnelle à laquelle notre département est confronté du fait de la pandémie et des dégâts considérables causés aux vallées par la tempête Alex. Ce sont des réponses que nous approuvons, que nous tenons à partager avec vous. Cette position n'enlève rien à nos observations habituelles sur certains choix de développement que nous ne partageons pas ou pas totalement, et sur les choix qui sont généralement les vôtres en matière de gestion financière de notre collectivité, même si, pour ce budget, ils sont à juste titre un peu mis de côté. Nous approuverons donc exceptionnellement le budget que vous nous présentez pour les raisons que je viens d'indiquer.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette position qui me réjouit, à l'image de la satisfaction que j'ai pu exprimer en réponse à Mme GOURDON qui nous a expliqué qu'elle adhère à ce budget. Concernant votre intervention, bien évidemment, la partie budgétaire peut faire différence. Je rappelle ce que j'ai dit dans mon propos introductif : s'il n'y avait pas eu de désendettement massif sur ces dix dernières années, notre surendettement aujourd'hui aurait été quasiment insupportable pour la structure, et peut-être n'aurions-nous pas eu le même niveau de confiance des organismes bancaires. Notre situation nous permet donc d'aller dans le sens que vous réclamez, et je m'en réjouis puisque tout comme vous, je pense que le Conseil départemental, à partir du moment où il s'endette, non pas pour son fonctionnement mais pour investir massivement dans des réalisations qui resteront pour les générations futures et pour l'enrichissement de notre département, il s'agit de quelque chose de positif qui revitalise et dynamise notre économie. Donc effectivement, nous ne le regretterons pas, j'en suis certain.

Quant à la non-compensation des AIS par l'Etat, vous la dénoncez, et je ne peux évidemment qu'adhérer à votre propos. Je ne l'ai pas rappelé aujourd'hui afin de ne pas être trop long dans mon propos mais nous partageons bien évidemment cette insatisfaction. Concernant l'accueil dans les EHPAD, nous y sommes vigilants. Vous avez attiré notre attention sur la situation délicate dans laquelle ils se trouvent, notamment avec la crise Covid. Nous avons pris aussi une décision concernant l'aide à l'installation du personnel dans nos EHPAD lorsque celui-ci est défaillant. Une aide permet d'accompagner les directeurs de ces établissements qui se trouvent dans une situation difficile.

Sur le GREEN Deal et la SEM, merci d'avoir souligné que vous partagiez cette ambition. Vos inquiétudes portent sur le choix des partenaires mais nous n'en sommes pas là. Nous avons des choix judicieux à faire. Vous évoquez la déstructuration du grand service d'Etat. Malheureusement, la concurrence européenne a ouvert le marché depuis quelques années et ce n'est pas le choix de notre collectivité. Nous nous inscrivons dans cette possibilité et je pense qu'il y a aujourd'hui matière à réflexion pour faire en sorte qu'EDF, avec éventuellement ses filiales, puisse être intégrée dans notre SEM, ne serait-ce que par leurs avancées sur l'hydrogène. Il y a là un nouveau sujet, et cette énergie pleine d'avenir doit prendre toute sa part au sein de notre réflexion sur la SEM. Pour ma part, je vois aussi, dans notre volonté de créer cette SEM, les énergies locales. Vous les évoquez en soulignant qu'il y a ici

des centrales hydrauliques qu'il faut pouvoir remettre en état, ou qui le sont et qui doivent être raccordées. Cela doit se faire évidemment dans le respect de la légalité mais la production locale me paraît en effet importante, avec cette volonté clairement affichée dans le GREEN Deal de diminuer notre consommation, notamment en énergies carbone, et de favoriser la production locale puisque nous savons que globalement, le département est dans une situation difficile pour l'approvisionnement en énergie. Cette SEM pourra nous aider à y faire face.

Sur Alex et les dégâts des vallées, je vous remercie d'avoir reconnu le travail des services. Nous l'avons constaté avec vous puisque nous étions ensemble sur le terrain. Nous avons vu l'engagement des agents, notamment les agents des SDA et les sapeurs-forestiers. Le travail de bûcheronnage, que ces derniers ont pu faire, est assez exceptionnel. Cela doit nous engager vers une reconnaissance mais aussi une réflexion pour pousser plus loin leur travail et leur efficacité.

Je ne peux en tous cas que vous remercier et saluer le fait que vous voterez ce budget, ce qui, pour le président qui le présente, ne peut être qu'un moment de grand plaisir.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA. - Mme GOURDON vient d'expliquer que la nécessité de nous endetter très lourdement cette année ruinait l'avance que nous avons prise en termes de désendettement. Il y a aussi eu quelques échanges sur la pertinence ou la non-pertinence de l'emprunt. Je voudrais apporter une précision supplémentaire, de manière à bien expliquer le contexte de notre vote favorable à ce budget. Je pense que, sans l'action de désendettement qui a été menée, nous ne pourrions pas à l'heure actuelle faire face à la contrainte d'emprunter. Sans le travail réalisé par le président Eric CIOTTI puis par le président de la commission des finances, je pense que le Département serait nu. Il faut donc rendre à Eric CIOTTI ce qui est à Eric CIOTTI. Je l'ai déjà dit, j'ai toujours été favorable à cette vision du désendettement, et je le répète à nouveau. C'était une bonne chose, et nous en touchons les dividendes maintenant. Je rends donc à Eric CIOTTI ce qui lui appartient, nos dissensions étant ailleurs, j'y reviendrai.

M. le Président. - Je vous remercie M. VINCIGUERRA pour cette reconnaissance que j'ai rappelée dans mon propos, et je vous remercie aussi d'appuyer sur ce sujet qui est une réalité.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI. - Je veux remercier très sincèrement M. VINCIGUERRA pour son propos qui résume ce que je voulais rappeler en m'exprimant au moment du vote du budget que vous nous présentez, dans une séance qui est un peu historique, comme l'année que nous venons de vivre. Historique dans un sens malheureusement très péjoratif, puisque les épreuves que nous avons subies sont sans doute inédites depuis la Seconde Guerre mondiale dans notre département : la crise sanitaire, qui dépasse naturellement les frontières des Alpes-Maritimes ; la crise sécuritaire qui nous a frappés, avec l'attentat de la basilique Notre-Dame ; ou encore la tempête qui a dévasté nos vallées.

Dans cette année historique, je suis fier qu'aujourd'hui nous affichions une réponse elle aussi inédite et historique. Sans préjuger du vote qui interviendra dans quelques instants, je pense pouvoir dire que notre budget sera approuvé à l'unanimité des membres de notre assemblée. J'y vois le sens des responsabilités des élus qui représentent les habitants des Alpes-Maritimes et qui représentent aussi les territoires, avec leurs spécificités, leur identité et leur fragilité. Ce vote est particulier, inédit, exceptionnel, et je pense qu'il s'inscrit dans l'exigence d'unité que nous devons afficher face aux épreuves et aux difficultés.

Ce qui est affiché aujourd'hui est particulièrement important et mobilise des moyens, des énergies, des budgets extrêmement conséquents. Nous faisons honneur à l'engagement public en apportant, au-delà des divergences et des débats polémiques qui peuvent parfois discréditer la parole publique, la force d'une réponse unanime. C'est je crois ce qu'attendent nos concitoyens. C'est la réponse de l'efficacité, servie par l'unité. C'est celle de la proximité, servie par l'enracinement dans les territoires. C'est celle de la disponibilité et de la générosité puisque derrière ces drames, il y a des détresses humaines incommensurables. Il y a des familles qui ont tout perdu. Dans nos villages, des familles ont perdu leur résidence, leur entreprise et leur caveau familial. Nous pouvons mesurer l'épreuve de toutes celles et tous ceux qui se trouvent dans cette situation.

Notre collectivité a toujours été la collectivité de la main tendue et de la solidarité envers les territoires et envers ceux qui sont frappés par les épreuves de la vie. Ces épreuves ne leur auront pas été épargnées au cours de cette année, et elles imposent que nous y apportions les réponses les plus larges, les plus massives et les plus audacieuses pour réparer, reconstruire, repartir et redonner une espérance.

Ce vote nous offre donc aussi une espérance : celle de repartir avec de l'énergie et de la volonté. Nous sommes au tournant de l'année 2020 : nous la verrons s'éloigner sans regret et nous portons beaucoup d'espérance pour l'année 2021. Nous posons les fondations de cette nouvelle espérance au travers de ce budget de crise, de mobilisation et d'engagement. C'est, je pense, un beau signe que nous offrons aux habitants des Alpes-Maritimes : celui de dire que leurs élus sont unis, engagés, mobilisés, au service de l'avenir des Alpes-Maritimes et des populations des Alpes-Maritimes.

M. le Président. - Merci Eric CIOTTI pour cette intervention qui appuie ce vote, annoncé comme étant unanime dans une situation difficile. Cela témoigne de la conscience et de la responsabilité de chaque élu dans ce département, et en même temps de cet engagement que nous portons tous ensemble pour le redressement des Alpes-Maritimes.

1. BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

M. CIOTTI. - Merci M. le Président. Vous avez dans votre propos dressé les grands axes de ce budget. Je n'y reviendrai que partiellement puisque vous en avez rappelé le cadre, les perspectives et les ambitions. C'est un budget important par son montant : 1,578 milliard d'euros, ce qui est le budget le plus important dans l'histoire de notre collectivité. C'est un budget de crise. Je voudrais rappeler quelques éléments de contexte, puisque ce budget s'inscrit dans une évolution structurelle qui est largement défavorable au département et à notre

collectivité. Nous sommes dans une crise économique majeure qui frappe la planète toute entière, l'Union européenne et notre pays. La France subira sans doute en 2020 une baisse de sa richesse nationale de l'ordre de 10 à 11 %. C'est un choc considérable. Cela signifie que plus de 350 milliards de richesses auront été détruites. Au plan national, notre endettement va sans doute bondir de 25 % de cette même richesse nationale, ce qui signifie que la dette va s'accroître de 500 milliards d'euros. Le taux de chômage va de nouveau dépasser les 10 % de la population active. Nous connaissons sans doute plus d'un million de chômeurs dans notre pays. Des dizaines de milliers d'entreprises risquent d'être défaillantes. Beaucoup de commerçants et d'artisans, notamment dans des secteurs qui nous concernent plus particulièrement et qui fondent la richesse départementale, c'est-à-dire l'évènementiel, le tourisme et la culture, sont terriblement frappés.

Dans ce contexte, et c'est peut-être au-delà d'une analyse comptable, beaucoup moins grave que ce que peut subir un salarié qui a perdu son emploi, ou un restaurateur qui voit ses charges fixes continuer à devoir être honorées alors qu'il n'a plus aucune recette. Ces personnes vivent de véritables situations de détresse. J'ai l'occasion d'échanger fréquemment avec beaucoup de ces restaurateurs, chauffeurs de taxi, commerçants, professionnels de la culture, qui vivent un véritable drame et un véritable traumatisme. Pour eux, la conséquence est immédiate. Pour nous, la conséquence s'inscrit dans les lignes de ce budget. Au cours de cette année 2020, nous aurons globalement un double effet qui impacte le vote de ce budget 2021 : nous avons une perte de recettes considérable, c'est-à-dire de l'ordre de 100 M€. Elle est liée à la chute des droits de mutation. Elle est moins pire que celle que nous redoutions au regard des chiffres du mois d'avril. La chute sera finalement d'environ 60 ou 70 M€, ce qui reste considérable ; à cela s'ajoute la diminution des impôts de production, notamment de ceux qui restent affectés au Département, ainsi que d'une part de la CVAE qui va chuter de près de 30 M€ en 2020. Nous avons donc cet effet massif d'une perte de recettes.

Parallèlement, sous l'effet des doubles crises qui nous frappent, nous avons une augmentation très importante des dépenses. Sur 2020, nous le verrons en détail lors du compte administratif, mais nous pouvons d'ores et déjà souligner que nous subissons une augmentation de l'ordre de 20 % du nombre d'allocataires du RSA : nous aurons sans doute 35 M€ de plus à la charge du Département pour le RSA. Nous avons engagé des dépenses liées à la crise du Covid extrêmement importantes pour nos EHPAD, nos personnels soignants, pour les services à domicile, pour accompagner les professionnels de santé, etc. Nous les avons aidés par la diversité des moyens que nous avons mobilisés pour les commerçants, les artisans, les professionnels de santé, pour les étudiants qui ont participé à la réserve sanitaire dans les EHPAD. Nous avons mobilisé plus de 15 M€ et il y a donc des dépenses supplémentaires.

De plus, nous avons évidemment eu le choc de la tempête Alex, avec des conséquences extrêmement importantes. Nous avons chiffré les dégâts à 800 M€ pour la collectivité départementale, dans nos premières estimations qui seront sans doute revues un peu à la baisse, notamment par peut-être la sauvegarde des tunnels de Tende dans leur configuration actuelle. Nous serons plus vraisemblablement sur environ 600 M€. A l'intérieur de ce montant

considérable, il y aura au moins 200 M€ sur des engagements concernant des protections durables contre les inondations, tels que nous les avons déjà conduits aujourd'hui.

Nous avons ainsi ces deux phénomènes, c'est-à-dire une baisse de nos recettes et une augmentation de nos dépenses. Nous consacrons 153 M€ à la tempête pour le budget 2021. Ce budget représente donc un engagement très important. Dans ce cadre, sans briser notre unité ici – et je mettrai de côté ce qui est en cours de discussion suite aux annonces du président de la République qui j'espère seront respectées, nous y veillerons – je pense pouvoir dire que globalement, par rapport à cette crise, nos collectivités ne sont pas soutenues par l'Etat. Il y a des dispositifs très importants, même s'ils ne compensent pas totalement les traumatismes, pour les acteurs privés qui ont perdu leur emploi au travers de l'activité partielle. Nous sommes montés jusqu'à 11 millions de personnes en chômage partiel. Des aides importantes ont été apportées aux entreprises, et je les salue puisque cela a permis pour l'instant d'atténuer cette crise. Mais il n'y a aucune aide conséquente, stratégique, pour nos collectivités. Encore une fois, je mets de côté la situation liée à la tempête Alex. Il n'y a pas 1 € d'aide de l'Etat par rapport aux 100 M€ que nous avons perdus et aux 50 M€ de dépenses que nous avons réalisés. Cela signifie que la crise du Covid dégrade notre épargne brute de 150 M€. Face à cela, il n'y a rien. Zéro.

J'ai eu l'occasion de le dire au Premier ministre encore mardi à l'Assemblée nationale. On entend beaucoup de discours, on nous parle de commissions, et d'autant de sujets qui sont un peu là pour noyer le poisson. Une étude parue cette semaine a montré que les départements étaient l'échelon territorial le plus impacté par la crise sanitaire. Or il n'y a aucune véritable politique de relance, de soutien et d'accompagnement de la collectivité départementale. On nous a même refusé d'alléger cette année le fardeau que constitue le fonds de péréquation des droits de mutation. Il a atteint 100 M€ en 2020. Nous avons demandé un moratoire au regard de la tempête Alex mais il n'y a eu aucune réponse. Nos sénateurs ont fait voter un amendement qui a été soutenu par l'Assemblée nationale. Je suis intervenu jusqu'à la commission mixte. On devait nous enlever 20 M€ mais, par la magie des artifices de Bercy, ces 20 M€ n'ont pas été enlevés au Département des Alpes-Maritimes mais ajoutés au fonds de solidarité qui est de la compétence de l'Etat. C'est de la prestidigitation budgétaire, avec une somme qui devait nous être enlevée et que nous remettons finalement à l'Etat qui va la redistribuer, en disant que c'est de l'argent de l'Etat, aux collectivités dans leur diversité.

Je pense que nous devons le dire ici, le déplorer et alerter, car nos collectivités ne s'en sortiront pas durablement. L'année 2020 a été terrible. L'année 2021 s'annonce redoutable en termes économiques. Nous aurons les mêmes conséquences sur le nombre d'allocataires du RSA et sur les droits de mutation qui ne reviendront jamais au niveau de 2019, ou encore sur la CVAE. Aujourd'hui, je tire donc cette sonnette d'alarme pour les départements, et pas simplement pour celui des Alpes-Maritimes.

M. VINCIGUERRA, et de façon contraire M. TUJAGUE, mais pour renforcer la même démonstration, vous avez souligné que nous avons eu un dogme du désendettement. C'est vrai, je le revendique. Si nous ne l'avions pas eu, aujourd'hui, nous n'arriverions pas à mobiliser 1 €. Je vois avec un peu d'inquiétude le fait que tous les efforts conduits au cours des dix années

précédentes se trouvent mobilisés intégralement aujourd'hui dans cette politique de solidarité. Nous le faisons une fois, mais il n'est pas certain que nous pourrions le faire deux ou trois fois. Heureusement que ces efforts ont été faits. Ils nous permettent aujourd'hui de regarder l'avenir avec un peu plus de confiance.

Voilà ce que je voulais souligner pour ce budget. Nous attendons un soutien concret de l'Etat pour les intempéries. Nous avons un soutien plus concret de la Région, je veux le souligner et la remercier. Le contrat de proximité va nous amener 20 M€ pour les tempêtes. Un dossier déposé auprès de l'Union européenne devrait là-aussi mobiliser des financements. Nous avons programmé 80 M€ d'aides pour les intempéries de la part de la Région, de l'Etat et de l'Union européenne. C'est modeste dans cette ambition mais nous verrons bien. Cela fait partie des incertitudes qui subsistent encore.

C'est ce que je voulais rappeler, en présentant ce rapport budgétaire qui prévoit une épargne brute de 120 M€, une épargne nette de 45 M€ et un fonds de péréquation des droits de mutation à 82 M€. Vous savez également que nous n'avons plus de recettes fiscales propres puisque la taxe d'habitation ne relève plus désormais des départements, de même que la taxe foncière. 2021 sera la première année sur laquelle nous n'aurons plus de recettes fiscales spécifiques. Nous avons bien fait de le faire. Le désendettement s'est accompagné aussi d'une baisse de 15 % de la fiscalité et d'une baisse de la dépense publique. C'était la dernière année, et nous avons bien fait de le faire en rendant 35 M€ à nos concitoyens. Nous aurons désormais comme recette une fraction de la TVA. Ce n'est pas nous qui en fixons le montant. Elle est évaluée à 265 M€, sur une base ancienne. Heureusement, ce n'est pas calculé sur la TVA actuelle puisque sinon, nous aurions une chute liée à la diminution de la croissance qui frappe notre pays. Cette inquiétude sera là pour les années à venir.

Vous aurez l'occasion de revenir sur les grandes missions liées aux intempéries et à la tempête Alex, avec 153 M€ pour cette nouvelle mission. Nous l'évoquerons en détail. Sur l'action sociale, et c'est aussi le témoignage de la solidarité, nous avons un record absolu avec 562 M€ : 155 M€ pour les personnes âgées, 122 M€ pour les personnes handicapées, 163 M€ pour le RSA, 117 M€ pour la protection de l'enfance. Ce sont des axes à la hauteur de la politique de solidarité humaine du Département des Alpes-Maritimes.

Je vous propose donc d'approuver ce budget qui a été parfaitement préparé et anticipé, sous l'autorité du président par M. le Directeur général des services et par l'ensemble des services, que je veux remercier très chaleureusement pour leur mobilisation. Voter ce budget c'est aussi donner des moyens à notre administration et à nos services qui ont été en tous points exemplaires dans ces moments difficiles, notamment les services sociaux, au cœur de la crise sanitaire, avec une réactivité très forte pour nos aînés dans nos EHPAD et pour la fourniture d'équipements de protection, mais aussi la DGA des services techniques qui a su se mobiliser fortement dans le cadre des intempéries, ou encore les directions générales du développement qui ont eu à gérer cette crise en mobilisant les équipes de Force 06. Ces équipes ont été particulièrement exemplaires et font la fierté du Département. Nous avons la chance d'avoir ces équipes qui ont fait un travail formidable. Je remercie aussi les établissements publics qui dépendent du Département, dont le SDIS. Nos pompiers ont été une nouvelle fois formidables

et exemplaires de courage et d'efficacité. Le SMIAGE lui aussi nous a permis d'anticiper. Si la vallée du Var a tenu, je pense que nous le devons beaucoup à ce qu'a fait le SMIAGE. Si nous pouvons demain aller très vite dans les équipements de protection de nos vallées et de tous les lieux qui restent fragiles, c'est aussi au SMIAGE que nous le devons. Merci à eux, merci à vous, et merci à tous ces hommes et ces femmes qui se battent pour le service public et pour l'intérêt général.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce budget. Vous avez évoqué le tunnel de Tende. C'est l'occasion pour moi d'y revenir puisque je n'ai pas répondu sur ce point à M. TUJAGUE. La réunion des partenaires pour la construction du tunnel de Tende s'est tenue et il a été conclu que la reconstruction en l'état du tunnel était possible. La décision a donc été prise de le reconstruire en l'état, avec un pont à la sortie du tunnel qui partira sur la droite pour aller rechercher les lacets qui permettent de redescendre sur Tende et de franchir le vallon qui a été marqué par les intempéries. Je me réjouis de cette nouvelle. Comme l'a dit Eric CIOTTI, c'est une bonne nouvelle par rapport aux premières estimations qui avaient été faites. Je vais aussi dans votre sens M. TUJAGUE, et j'ai parlé à M. TABAROT, qui est en charge à la Région de la responsabilité des trains, de cette ligne qui nous préoccupe entre Nice et Tende, afin de lui demander que tous les moyens soient mis en place. La Région y est déterminée. Il y a ici et là des inquiétudes et des rumeurs que je partage avec vous mais j'espère que tout cela trouvera une solution pour mettre ce train sur le rail.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE. - Pour répondre à M. CIOTTI, je pense qu'effectivement, parmi les collectivités qui sont maltraitées par l'Etat aujourd'hui, ce sont les départements et un peu les intercommunalités. Je le dis tranquillement, peut-être serai-je démenti par des maires. Nous sommes moins en première ligne dans les Communes que le Département. Mais en effet, au niveau du Département, nous sommes maltraités et nous le sommes depuis longtemps. Le Département est solide parce qu'il est géré de cette façon-là, mais on pourrait à certains moments lâcher un peu la bride. C'est ce que je voulais dire. Je suis maire d'une Commune depuis un certain temps. C'est une Commune qui emprunte mais qui le fait en fonction de ses possibilités et qui réalise en fonction de ses possibilités. La question est celle du bon équilibre entre les moyens dont on dispose et la façon dont on les utilise. Mais je le répète, nous avons la conviction que le Département des Alpes-Maritimes, tel qu'il est, même s'il est malmené, comme les autres, est une collectivité solide. Il suffit de regarder tous les ans les excédents que nous réalisons et qui nous permettent de continuer. Il reste évident que la reconstruction des vallées nous imputera d'un certain nombre de moyens pour les deux ou trois ans qui viennent.

M. le Président. - Je vous remercie pour ce complément à votre première intervention. Je ne peux qu'aller dans votre sens et dans celui d'Eric CIOTTI pour dire que la collectivité départementale a la bonne dimension pour avoir cette proximité et faire face à nos problèmes. Effectivement, nous sommes malmenés par un Etat qui ambitionne une régionalisation, beaucoup trop éloignée de nous. Eric CIOTTI, dans son rapport à l'Assemblée nationale, a mis en cause les ARS, qui sont très loin. Nous en faisons le constat et nous l'avons fait pendant la crise Covid. Effectivement, la bonne taille est le département. Il faut continuer à le défendre et

plaider au plus haut niveau pour avoir cette reconnaissance, justifiée par la démonstration que nous faisons chaque jour de notre efficacité.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Face à ce que vous venez de préciser concernant l'utilité des départements – ce qui depuis un moment est controversé, avec des gouvernements successifs qui avaient un peu à cœur peut-être de les faire disparaître – je pense que les épreuves que nous avons traversées montrent l'utilité de cet échelon. Il faudra le dire, le répéter et le mettre en exergue chaque fois. Pour assurer la solidarité envers les communes et les habitants, les départements sont la bonne échelle. Nous devons en faire un moteur de notre défense pour notre avenir.

M. le Président. - Je pense que les interventions en ce sens sont entendues par les journalistes qui nous suivent et qui auront entendu le plaidoyer des uns et des autres sur l'utilité du département. L'unité que nous affichons aujourd'hui sur ce budget en est la parfaite démonstration.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. M. ASSO ne prend pas part au vote.

M. le Président. - C'est une grande satisfaction que de voir cette belle unanimité sur ce budget primitif 2021. Je vous remercie.

2. BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGETS ANNEXES

M. CIOTTI. - Ce rapport vise à approuver les budgets annexes du laboratoire vétérinaire départemental, de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, du cinéma Mercury, et du parking Silo. Vous avez les subventions d'équilibre qui systématiquement vous sont proposées pour l'approbation de ces budgets. Je ne vais pas tous les énoncer, vous en avez pris attentivement connaissance. Je reste à votre disposition pour toute question qui vous serait utile.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

3. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK. - Il s'agit de quelques affaires diverses. Concernant tout d'abord le SDIS, il est proposé d'augmenter la contribution du Département de 500 000 € pour la porter à 77,5 M€ au titre de 2020. Nous avons ensuite des décisions concernant le laboratoire vétérinaire départemental : il nous est demandé d'approuver l'opération de régularisation du résultat 2019 sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire pour un montant de 14 491 €. Pour le budget

2020, il faut également approuver le tableau de coût de missions de service public du laboratoire pour l'année 2020. Toujours dans le cadre des affaires diverses, nous avons une proposition de décision concernant les créances irrécouvrables sur le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, ainsi que des créances éteintes sur le budget principal. Vous avez également à vous prononcer sur une remise gracieuse proposée par le défenseur des droits délégué des Alpes-Maritimes pour des aides versées par le Département à une personne en grande difficulté.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. RECONSTRUCTION DES VALLEES

M. CIOTTI. - Nous avons largement évoqué les architectures essentielles de ce sujet. Compte tenu du contexte dramatique qui frappe le département, vous avez souhaité créer une nouvelle mission budgétaire, intitulée « Mission de reconstruction des vallées ». Cette mission sera dotée d'un montant de 153 M€ de crédits. Ces crédits extrêmement importants viseront à embrasser toutes les problématiques qui s'inscrivent au lendemain de la tempête dans nos orientations prioritaires pour reconstruire. Ce mot de reconstruction, de retour à la vie, de retour à l'activité, est la ligne directrice qui guide notre politique. Elle s'adresse aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités. Comme nous l'avons dit précédemment, des aides extrêmement importantes ont été mobilisées pour les particuliers. Nous avons aidé, je tiens à le souligner aujourd'hui, 2 223 familles qui ont été prises en charge. Au 3 décembre, 1 560 ménages (1 584 aujourd'hui) avaient reçu 2,04 M€ d'aides. Ces aides ont pu aller parfois jusqu'à 6 500 € : les familles ayant perdu leur résidence principale ont pu bénéficier de 6 500 € d'aides de la collectivité départementale. Nous sommes la seule structure – avec l'Etat, mais je crois qu'il s'agissait de 300 € par personne – à avoir accompagné les sinistrés qui ont tout perdu. Cet engagement est donc extrêmement important. Ces 2,04 M€ ont été versés immédiatement, en quelques jours, à nos sinistrés, parfois même en espèces dans les guichets uniques qui ont été installés, pour les personnes qui n'avaient absolument plus rien : certaines familles avaient en effet fui leur domicile dans l'urgence le 2 octobre et n'avaient plus rien. Tous leurs effets personnels avaient été emportés. Il s'agit donc d'un point très important pour les sinistrés.

Nous allons aujourd'hui au-delà pour les sinistrés puisque ce rapport vous propose d'abonder les aides aux particuliers avec des montants pouvant aller de 2 000 € à 4 000 €. C'est indiqué dans la note au rapporteur qui vous a été soumise. Nous avons là encore un engagement qui augmente le soutien dont pourraient bénéficier les particuliers ayant perdu leur résidence principale : 2 000 € par logement pour les locataires de leur résidence principale, et 4 000 € pour les propriétaires de leur résidence principale, lorsque celle-ci a été détruite ou rendue durablement inhabitable.

Je veux aussi rappeler, et nous en assurerons une traçabilité totale, que nous avons reçu 2,5 M€ de dons. Cela fait du fonds départemental le premier réceptacle de la solidarité nationale et locale, telle qu'elle s'est exprimée. Plusieurs fonds ont été créés, des associations se sont mobilisées, une collecte extraordinaire a été organisée par Julien DORE, etc. Beaucoup de collectivités se sont mobilisées. Nous avons reçu 1,3 M€ via l'Association des maires, de la part de beaucoup de communes de la France entière. Il y a donc une solidarité extrêmement

importante. Nous voulons assurer la traçabilité des dons avec un principe directeur : les dons des particuliers vont aux particuliers, et les dons des collectivités vont à la reconstruction pour les collectivités. Nous avons reçu un peu plus de 600 000 € de dons venant de particuliers. Ils seront intégralement reversés, notamment au travers de ce versement de 2 000 € pour les locataires et de 4 000 € pour les propriétaires.

Le deuxième point dans cette mission concerne les activités économiques. Là encore, 360 entreprises sont sinistrées. Aujourd'hui, 270 ont déjà été aidées pour un montant d'1,5 M€ par le Département, c'est-à-dire près de la moitié du fonds d'aides dédiées aux entreprises. Nous pouvons aider les entreprises parce qu'il y a eu une catastrophe naturelle. Nous n'avons en revanche pas pu les aider autant que nous l'aurions souhaité face à la catastrophe sanitaire : cela fait partie des incongruités de cette sinistre loi NOTRe qui a privé le Département de la clause de compétence générale et qui montre chaque jour ses limites.

Pour les aides aux entreprises et aux agriculteurs, nous constatons là encore des mobilisations extrêmement importantes. Je veux souligner que nous prenons 100 % de la perte d'exploitation à répartition égale entre la Région et le Département. Pour les entreprises, nous intervenons sur les dégâts. Au-delà de 10 000 € de dégâts : c'est une aide de 5 000 €, plus la perte d'exploitation. C'est donc extrêmement important et nous poursuivrons cette aide en 2021. Dans le programme de reconstruction, 4 M€ sont prévus pour les entreprises et les agriculteurs, avec une aide pouvant aller jusqu'à 50 000 € pour la reconstruction des entreprises sur place. Une entreprise détruite et reconstruite dans la même vallée aura, au-delà des aides de réparation, une aide qui pourra aller jusqu'à 50 000 €. Des entreprises ont déjà reçu plus de 50 000 € pour la réparation. Ce sont évidemment les plus grandes et celles qui ont tout perdu. Elles pourront encore recevoir 50 000 € pour la reconstruction. Une entreprise pourra ainsi avoir reçu, hors assurances et hors intervention de l'Etat, plus de 100 000 € de nos collectivités, ce qui est extrêmement important.

Au-delà des sinistrés et des entreprises, il y a les collectivités. Nous engageons une grande aide de solidarité territoriale. Nous avons déjà voté les critères qui peuvent aller jusqu'à 70 % d'aide pour les communes concernées et jusqu'à 30 % pour les intercommunalités. Globalement, nous mobilisons 12 M€ hors aide aux communes pour ces politiques et nous vous proposons de faire une première avance forfaitaire et immédiatement versée de 150 000 € pour quatre Communes : Tende, Breil, Saint-Martin-Vésubie et Roquebillière. Ce sont les communes où plus de 45 bâtiments sont frappés par un arrêté d'évacuation. C'est le critère qui nous a guidés pour ce choix. Nous proposons également 100 000 € pour Fontan, où 20 à 45 bâtiments sont touchés, et 10 000 € pour les Communes ayant eu moins de 20 bâtiments frappés de péril : Clans, Ilonse, La Bollène-Vésubie, La Brigue, La Tour sur Tinée, Lantosque, Malaussène, Pierrefeu, Saorge, Venanson et Villars-sur-Var. Ces Communes pourront ensuite naturellement déposer les demandes de subventions pour les dégâts subis sur leur patrimoine communal, avec des dossiers qui pourront monter à 70 % en fonction des dégâts. Mais tout de suite, nous proposons cette somme d'argent qui permet de parer au plus pressé.

Concernant les infrastructures départementales, nous y consacrons 100 M€, essentiellement pour la route départementale de la Roya, avec un engagement qui nécessitera

de réhabiliter 10 ponts et 120 brèches, sur la route départementale 6204, et sur celles qui irriguent la vallée de la Roya. 11 brèches mesurent plus de 200 mètres, sur des hauteurs de 10 mètres. C'est donc un engagement de 100 M€. Je remercie Marc JAVAL et tous les services qui travaillent avec beaucoup de rapidité. Je remercie aussi les entreprises. Nous avons eu la chance d'avoir des entreprises de nos vallées et du département présentes sur place pour réaliser un travail formidable.

Nous consacrerons aussi 36 M€ à la politique d'aménagement et de protection contre les inondations, notamment sur les PAPI. Ce sera ici le SMIAGE qui sera opérateur pour le Département. Je précise qu'à ce jour, nous avons signé une convention avec la Métropole qui a délégué sa compétence au SMIAGE pour la réalisation de 38 M€ de travaux sur le territoire de la Métropole, essentiellement sur la Vésubie et la Tinée. De même, la CARF a délégué 45 M€ de travaux pour la Roya. Le SMIAGE, sur cette première évaluation, aura donc en charge la réalisation de plus de 80 M€ de travaux de protection et d'endigement.

Nous aurons également une action très forte dans la solidarité pour le logement, avec un engagement au profit d'Habitat 06 qui vient de recenser plusieurs dizaines de bâtiments qui pourraient être acquis, rénovés et mis à la disposition des populations pour qu'elles retrouvent un logement.

Enfin, pour terminer, je voudrais souligner que nous n'oublions pas nos sapeurs-pompiers et leurs familles, notamment ceux qui ont été terriblement frappés. Je pense notamment aux familles du Commandant Bruno KOHLHUBER et du sapeur-pompier volontaire de Saint-Martin-Vésubie Loïc MILLO qui est toujours porté disparu à ce jour. Nous vous proposons d'octroyer une aide de 5 000 € à chacune de ces deux familles, sachant que le SDIS, l'union départementale et le syndicat autonome ont aussi apporté leur soutien à nos sapeurs-pompiers dans des dispositifs légaux ou extralégaux.

Je vous remercie. Je m'excuse d'avoir été un peu long mais il était nécessaire d'explicitier le contenu de ce rapport au service des territoires qui ont été durement frappés.

M. le Président. - Je vous remercie pour cette présentation.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Juste quelques mots, puisque nous en avons déjà beaucoup parlé. Je souhaite vous remercier pour ce travail immense qui est en train de se dérouler. Les services sont mobilisés pour venir au plus près familles et des entreprises sinistrées : c'était indispensable mais encore fallait-il le faire.

Je voudrais souligner trois points : tout d'abord la transparence de l'action que vous menez et de l'attribution des aides, avec une clé de répartition et des critères : c'est formidable et très louable ; je salue aussi la rapidité des versements pour les sinistrés qui sont dans la détresse et le dénuement ; et enfin l'incroyable élan de générosité et la solidarité qui s'est manifestée partout. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci pour ce commentaire. J'insisterai sur un point assez exceptionnel : la mise en place dans nos Maisons du département, par l'action de nos services et avec l'accord de la DGFIP, d'aides en monnaies sonnantes et trébuchantes. Les premières aides apportées aux sinistrés en argent liquide sont quelque chose d'exceptionnel quand on connaît la difficulté de manipuler l'argent public. Nous y sommes parvenus. Merci à Eric CIOTTI de l'avoir souligné et à Mme GOURDON de l'avoir rappelé.

M. ASSO.

M. ASSO. - C'est un honneur partagé que de pouvoir féliciter à la fois nos services et l'action qui a été menée. Je me permets une simple remarque. Dans la reconstruction des vallées, et particulièrement des logements, il faudrait veiller à ce que celle-ci prenne bien en compte l'identité de chacune des vallées. Il faudra que nous soyons très vigilants sur le maintien des identités originelles pour éviter d'avoir des reconstructions qui soient des cubes. Il y a parfois une tendance à aller au plus pressé et à marquer le paysage d'empreintes qui ne disparaîtront pas avant 20, 30 ou 40 ans. J'insiste donc sur ce souci de conserver les racines des vallées, c'est-à-dire leur empreinte historique. Il faudra que les communes et l'Agence 06 soient vigilantes pour que nous n'ayons pas au final un résultat qui serait un déracinement de nos vallées.

M. le Président. - Vous avez raison. Tout ce qui a été emporté parmi notre patrimoine historique et culturel doit être reconstruit et, dans cette reconstruction, il faut concilier les exigences modernes tout en tenant compte des racines historiques du territoire. Pour cela, l'Agence 06 sera mobilisée, sachant que dans cette agence, se trouve le CAUE que vous présidez. Nous ne manquerons pas, avec les architectes conseils de votre organisme, de pouvoir rétablir ces constructions dans l'âme de nos vallées.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET. - Je souhaite apporter une information à l'attention de nos collègues. Lors du dernier conseil d'administration de l'Etablissement public foncier (EPF) régional PACA, que j'ai eu l'honneur de présider en l'absence de son président Nicolas ISNARD, nous avons soumis au vote le plan pluriannuel d'investissement. En accord avec le préfet, nous avons proposé une aide de l'EPF PACA de 3,5 M€ par an sur 5 ans pour les communes sinistrées, dans le cadre d'avances sur le fonds Barnier. Nous savons en effet qu'une des difficultés rencontrées pour indemniser les propriétaires pour des expropriations rendues malheureusement obligatoires dans certains cas, est de trouver les fonds pour pouvoir racheter, en précisant que nous rachetons les biens à leur valeur hors risque, dans le cadre du fonds Barnier. Ce sont donc des valeurs relativement importantes. L'EPF a validé cette proposition de 3,5 M€ par an pendant tout le PPI. Associés à cette proposition, nous avons décidé de mettre à disposition des communes sinistrées deux ETP : une personne qui travaillera uniquement sur les procédures d'acquisition et une autre qui travaillera sur la démolition. Ces biens doivent en effet être non seulement acquis et indemnisés mais aussi démolis, ce qui n'est pas une affaire simple. Quoi qu'il en soit, je voulais vous informer que l'EPF PACA avait pris ses dispositions dans le PPI. Il est important de souligner cette solidarité régionale également.

M. le Président. - Je vous remercie d'avoir donné cette information de possibilité d'aide financière, technique et administrative, à nos collègues qui la relaieront à l'ensemble des communes concernées.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE. - Je serai assez bref. La présentation faite par Eric CIOTTI est complète et correspond bien à ce qui est prévu dans ce grand budget de 153 M€, même si nous savons qu'il ne sera pas suffisant. Avec cette idée qui avait été évoquée en commission des finances concernant des avances aux communes pour les travaux à réaliser, nous envisageons de vous proposer de passer par la dotation cantonale, mais l'avance directe est encore mieux. Toutes les mesures vont donc dans le bon sens et concernent tous les secteurs de la reconstruction. Néanmoins, la Roya a cette particularité importante d'avoir besoin pour se reconstruire de recréer tous les systèmes de communication. Eric CIOTTI a rappelé les dégâts sur les routes. De même, alors qu'il n'était plus possible de circuler que jusqu'à Breil, le train a servi mais aujourd'hui, nous ne sommes pas sûrs qu'il pourra continuer à fonctionner, compte tenu vous le savez, d'un point de faiblesse extrêmement important. Cette question est donc majeure. Si ce problème trouve sa solution, il restera la question de sa pérennisation.

Il y a des avancées évidentes, et M. TABAROT a en effet joué un rôle très important à la Région depuis qu'il est élu. La Région s'est engagée à hauteur de 50 M€ pour la première partie de la ligne, entre Nice et Breil, ce qui est une vraie avancée, même si les conditions dans lesquelles ces travaux seront réalisés posent question puisqu'il pourrait s'agir de fermer la ligne pendant un an et demi ou davantage. Il reste la partie haute, c'est-à-dire de Breil à Tende : il y a là aussi des avancées mais il faut qu'elles aboutissent. La pérennité de la ligne est en tout cas essentielle. Le président de la République, à Breil et à Tende, s'y est engagé oralement. Elle est indispensable pour que la Roya revive.

Concernant les voies départementales, elles sont de la responsabilité du Département et, nous n'avons pas de doute, nous assumerons nos responsabilités mais vous savez comme moi que cela prendra du temps, d'autant plus que les services de l'Etat, peut-être à juste titre, risquent de nous imposer d'implanter la route ailleurs que là où elle était installée, notamment dans les gorges de Paganin. Souhaitons que ce ne soit pas le cas. La condition de la reconstruction de la Roya suppose quoi qu'il en soit de régler le problème des déplacements. Sur le tunnel, vous nous avez confirmé ce que nous avons entendu. Souhaitons que cela se confirme également. C'est la condition première.

De plus, dans les autres vallées, les élus ont depuis longtemps un projet de développement cohérent. Dans la Roya, nous vivons aujourd'hui avec ce qui a été fait il y a plusieurs années, dont notamment une place importante et indispensable pour le social et le médicosocial qui assurent 500 emplois. En dehors de cela, je ne voyais pas très bien avant ce qu'était le projet de développement de la Roya et je ne le vois pas aujourd'hui, dans des conditions encore plus difficiles. Une des conditions de la reconstruction est donc qu'un projet soit établi. Je pense qu'il faut que l'Agence 06 accompagne ceux qui ont le pouvoir et l'obligation de bâtir ce projet, c'est-à-dire les collectivités locales, les communes et les

intercommunalités. C'est en effet à ces collectivités qu'il appartient d'imaginer un projet de refondation et de renaissance, au-delà de la reconstruction. Il faut imaginer quelque chose qui permette à cette vallée de continuer à vivre. C'est la responsabilité des collectivités mais il me semble nécessaire qu'elles soient accompagnées. Ce sera le cas, j'en suis persuadé, notamment via notre Agence 06.

Enfin, lorsque nous demandons que la Roya soit dotée d'un syndicat mixte, ce n'est pas pour le plaisir d'avoir dans la Roya les mêmes outils de développement que dans les autres vallées. Mais s'il y a un projet de développement, et il faut qu'il y en ait un, il sera indispensable d'avoir le même outil que celui qui est en place dans les vallées. Ce n'est pas de la jalousie, c'est de l'efficacité, et c'est dans cet esprit que nous vous avons demandé à plusieurs reprises d'avancer dans ce domaine. Vous nous aviez répondu que, sur la base d'une étude qui n'est pas achevée, avoir deux équipements à gérer ne justifiait pas cette construction, nous n'avions pas relancé les choses. Aujourd'hui, la situation est différente, il faut un projet avec des outils, et parmi ces outils, cet outil-là. C'est dans ce sens que nous sommes intervenus. Je le redis publiquement devant cette assemblée. La Roya a besoin d'un soutien extrêmement important. Je ne minimise pas ce qu'il faut faire ailleurs mais les handicaps de cette vallée sont infiniment supérieurs à ceux des autres vallées sinistrées.

M. le Président. - M. TUJAGUE, vous savez ma détermination à vous répondre sur ce sujet et je ne change pas de cap. Je l'ai expliqué lors d'une réunion à Tende, à l'occasion malheureusement de ces visites consécutives à la destruction, avec le constat malheureusement que tout doit être reconstruit. Vous parlez de la route et des gorges de Paganin mais je pense qu'il n'y aura pas beaucoup d'autres endroits pour passer dans les gorges que celui qui avait été choisi. Les choses s'imposeront et nous attendons une confirmation de la part des services de l'Etat.

Sur la vocation touristique et économique, le Département est déterminé à accompagner les acteurs locaux. Si, au moment où vous aviez sollicité un syndicat mixte, il n'y avait effectivement pas suffisamment d'infrastructures, aujourd'hui il y en a encore moins puisqu'une partie d'entre elles ont été détruites. En revanche, il existe des choses et je me suis personnellement engagé sur Tende et Casterino pour que l'accès puisse être libéré pour l'été prochain. Nous avons constaté la destruction importante de la route départementale qui monte à cet endroit. Il y aura d'autres chemins d'accès. Les chemins historiques pourront être rétablis. Nos services s'y emploient et nous essaierons de faire le mieux possible pour que l'ensemble des activités qui continuent d'exister dans cette vallée soient mises en valeur, comme nous l'avons fait sur la Vésubie. L'Agence 06 sera bien évidemment là pour accompagner la politique locale, celle qui est construite par les maires et par la CARF. Nous vous accompagnerons pour construire cette volonté économique pour une vallée qui a effectivement besoin de retrouver des atouts. Je veux donc vous réaffirmer ma détermination à être aux côtés des élus pour les accompagner avec les moyens du Département, et faire en sorte qu'après la reconstruction, il y ait une vie économique qui s'installe.

M. KONOPNICKI.

M. KONOPNICKI. - Reconstruction signifie qu'il y a un avant et un après. En 2015, on nous avait dit à Mandelieu qu'il s'agissait de la crue du siècle mais nous avons vu la suite en 2019. Il y a la résilience du territoire et il faut que l'Etat prenne en compte ces stratégies de résilience sur les enjeux de reconstruction et d'habitations. Il faut protéger les habitats. Comme Eric CIOTTI l'avait proposé en 2019, il faut exonérer des obligations de production massive de logements les territoires qui sont inondés pour préserver et sécuriser les populations. C'est un enjeu important et vital. Il ne s'agit pas de dire que les communes sont récalcitrantes à produire du logement social mais il s'agit simplement d'appliquer des stratégies territoriales sur la résilience. Cela consiste à protéger durablement les habitations et à rendre des objectifs réalisables en fonction des réalités foncières des territoires concernés. Vous connaissez le débat sur la loi SRU dans notre département. A Mandelieu, nous nous sommes entretenus avec le cabinet de la ministre du Logement. La question du maire de Mandelieu pour savoir si la ministre imposerait aujourd'hui la construction de 800 logements à Saint-Martin-Vésubie, le conseiller de la ministre a répondu : « je ne suis pas du sud, je ne sais pas où est Saint-Martin-Vésubie. » Aujourd'hui, il faut donc une réelle prise de conscience. Vous avez parfaitement raison sur les conditions de reconstruction et sur l'application de stratégies territoriales axées sur la résilience. Nous avons tous les outils à disposition par le SMIAGE et par l'Agence 06. Désormais, la responsabilité doit également être celle de l'Etat. On ne peut pas nous imposer des positions dogmatiques simplement dictées par Paris et contraires aux règles de sécurité de nos territoires.

Pour terminer, concernant les milliers voire les millions d'euros qui pèsent sur les budgets des collectivités locales, il faut avoir conscience que ce sont aussi des crédits en moins pour la résilience et pour la lutte contre l'inondabilité. L'Etat doit avoir une position de facilitateur, une position équilibrée et responsable pour permettre aux territoires de protéger leurs populations.

M. le Président. - Merci M. KONOPNICKI pour cette intervention qui va dans le sens de ce que nous disons depuis ce matin, c'est-à-dire d'avoir un Etat qui libère les énergies et qui laisse les territoires vivre et décider de leur avenir, tant sur le plan de l'urbanisme que des responsabilités face à certaines décisions. Nous sommes parfois contraints face à des lois sanitaires ou sur le logement. Tout cela fait partie du décor. Je connais votre implication sur le terrain. Vous en avez fait la démonstration en 2015 et encore l'année dernière. Cela prouve que la responsabilité et la volonté des élus sont là chaque fois que cela est nécessaire, et que l'Etat est bien éloigné. Il faudrait donc un peu plus de liberté mais cela se décide sur les bancs du Parlement. Il faut en appeler donc à nos représentants parlementaires, qu'ils soient sénateurs ou députés. Je pense qu'ils sont tous déterminés à aller dans ce sens.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. BP 2021 - POLITIQUE AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE

M. VEROLA. - La politique de l'enfance mobilisera 117 M€ en 2021. L'année 2021 accentuera l'adaptation des dispositifs liés à l'enfance face aux enjeux de la société. C'est en 2021 que s'établira le nouveau schéma de l'enfance. L'objectif est de renforcer les actions en matière de prévention, de soutien à la parentalité, d'accompagnement éducatif et à l'autonomie des enfants confiés. Je souhaite surtout développer la présentation des nouveautés

vers lesquelles nous nous orientons, notamment l'aménagement de deux lieux de vie pour les enfants porteurs de handicap. Cela nous permettra de rapatrier des enfants qui ne peuvent être accueillis chez nous et que nous sommes obligés d'envoyer ailleurs. Nous organiserons aussi : un renforcement des liens avec la PJJ pour les enfants présentant des troubles graves, la refonte du foyer de l'enfance, une MECS à développer pour les enfants en fragilité afin de régler le problème des week-ends. Sur ce dernier point, cela résoudra le problème des week-ends. Beaucoup de MECS ferment le week-end et les enfants qui n'ont pas de famille sont souvent confiés au foyer de l'enfance, ce qui crée une fracture hebdomadaire.

Concernant le plan pauvreté et la lutte contre les sorties sèches de l'ASE, nous avons tenu, la semaine dernière et la semaine précédente, quatre réunions sur les matinales de l'autonomie qui étaient particulièrement intéressantes et qui ont permis d'évoquer toutes les pistes mises en place pour accompagner du mieux possible les enfants confiés vers l'autonomie. Ces quatre matinées furent vraiment très fructueuses. Enfin, nous avons le nouvel appel à projets pour porter à 60 places l'accueil des femmes enceintes avec ou sans enfant.

Pour le reste, la politique d'aide à l'enfance se décline comme chaque année sur les programmes de prévention, de placement et d'accompagnement social. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails. Sur le plan de la santé et de l'accompagnement à la parentalité, 15571 personnes ont fréquenté les 38 centres de PMI. Nous avons aussi l'action vers le soutien aux modes d'accueil de jeunes enfants, la prévention spécialisée pour la partie qui nous reste, les missions d'actions éducatives en milieu ouvert ou à domicile, et la prise en charge des enfants victimes de violences. Sur la partie placement, 1 831 enfants et jeunes majeurs sont pris en charge par le Département à travers différentes structures. Vous en avez le détail dans la délibération. Concernant la tarification, nous avons signé des CPOM avec différentes associations et trois sont encore en cours de signature.

Pour les MNA, nous avons eu une année record. En 2017, le flux des MNA était de 792. A ce jour, le flux est de 2 335. Au 6 novembre, nous avons ainsi 505 MNA à la charge du Département. Nous avons cependant pris plusieurs mesures qui seront développées en commission permanente. Le Département a repris en régie l'évaluation de la minorité et a conclu de grands partenariats avec l'Etat pour assurer le mieux possible cette évaluation de minorité. Enfin, comme nous l'avons fait il y a quelques années, nous allons relancer la profession d'assistant familial.

Quant à l'accompagnement social, nous avons toujours les aides à domicile avec le TISF, le fonds d'aide aux jeunes et les conventions que nous avons signées avec les missions locales, le foyer des jeunes travailleurs, et toutes les autres mesures qui sont détaillées dans le rapport.

La protection de l'enfance est une compétence obligatoire pour le Département mais c'est aussi une compétence essentielle. C'est un domaine aussi difficile que passionnant. Dans cette période compliquée, comme cela a été souligné, le personnel de l'enfance a travaillé de manière continue et souvent en présentiel. Il faut les en remercier puisque, malgré la crise sanitaire, ce personnel a été souvent présent dans toutes les structures et même au Département.

Malgré tout, ce travail est souvent inconnu du grand public qui n'en a une information que via des reportages à charge. Le public n'est donc pas du tout conscient de tout ce qui se fait pour l'enfance, à l'exception évidemment des personnes concernées. Je voudrais que, dans les mois ou peut-être les années qui viennent, cette action pour l'enfance soit davantage portée à la connaissance du grand public. Le SMART Deal peut aussi nous aider à développer et moderniser nos actions afin de créer un véritable parcours de l'enfant, à l'instar de ce que nous avons fait pour l'insertion. Le parcours de l'enfant est essentiel. Tout ce qui est fait par nos services est remarquable et il faut davantage faire connaître nos actions, tout en développant aussi nos moyens d'action.

M. le Président. - Je vous remercie. Je sais votre implication et tout le travail que vous faites sur le terrain. C'est un travail de longue haleine, sur un sujet délicat, difficile, sensible et d'actualité.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET. - M. VEROLA a évoqué la question des places pour les enfants handicapés. Je voulais simplement rappeler que, parmi les enfants confiés à l'ASE, et qui donc nous sont confiés, 25 % portent un handicap. C'est un peu la double peine pour ces enfants, et je suis heureuse que nous puissions faire quelque chose pour trouver davantage de places pour les enfants handicapés. Par ailleurs, nous déployons cette année une politique pour recruter des assistants familiaux. Ce sont ces personnes qui accueillent à leur domicile des enfants confiés par l'ASE. Or il y a beaucoup de départs en retraite et peu de candidats pour cette fonction. Il faudrait que nous parvenions à mettre en avant ce métier. C'est un vrai métier, avec une formation. Ce sont des employés du Département. Cela ne se sait pas suffisamment. Je me permets de le préciser puisque c'est également un point important du rapport.

M. le Président. - Merci Mme SATTONNET pour ces précisions importantes.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Comme l'a fait M. VEROLA, je souligne la densité de ce rapport et donc de l'action qu'il traduit et qui se structure toute l'année. Il est vrai que nous n'en voyons parfois que des effets négatifs, ou seulement lorsqu'il y a un problème, alors qu'un immense travail est accompli et que nous le découvrons toujours à l'occasion de ces rapports. Il faut donc le souligner, de même que l'engagement de notre collègue que nous sentons pleinement motivé et passionné sur ces questions liées à l'enfance, aux familles et aux femmes en danger. J'ai juste une question concernant les structures nouvelles pour les enfants handicapés ou ayant des troubles du comportement. Avons-nous déjà un calendrier prévu ? C'est important et nécessaire. J'ai également noté que l'ARS avait unilatéralement fermé la SIPAD : quelle en est la raison ? Enfin, vous refondez l'accueil du service de l'enfance et je pense que nous aurons des détails. D'une manière générale, il serait en effet bienvenu de mieux faire connaître à la population tout ce qui est mis en œuvre dans ce domaine qui est socialement extrêmement important.

M. le Président. - Merci Mme GOURDON pour cette intervention qui va dans le droit fil de ce que M. VEROLA nous a présenté, avec l'implication qui est la sienne et cette volonté de communiquer davantage pour éviter que ne soit mis en avant publiquement que le mauvais côté des choses, alors que 98 % de l'activité en faveur de l'enfance se passe bien. Les quelques pourcents restants sont toujours mis en exergue, ce qui est regrettable. Concernant les foyers qu'il reste à construire, ils ne sont pas arrêtés, c'est toujours en cours de réflexion. Vous les retrouverez en séance de travail et il sera possible d'envisager deux structures nouvelles qui seront déterminées dans les mois prochains. Il est toujours difficile, dès que l'on touche à l'enfance, d'avoir une totale transparence et de préserver la vie privée de l'enfant sans divulguer tout ce qui fait partie de sa vie personnelle. Nous allons continuer à avancer et je partage votre avis sur l'intérêt que peuvent apporter les nouvelles technologies dans ces actions d'accompagnement.

Je vous propose de passer au vote.

Je précise que M. VEROLA ne prend pas part au vote.

Le rapport n°5, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

6. BP 2021 – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Mme DUHALDE-GUIGNARD. - Il s'agit là aussi d'un rapport important puisqu'au budget primitif, nous inscrivons 153 M€ en fonctionnement, 1,1 M€ en investissement et 53,3 M€ en recettes. Pour 2021, les perspectives stratégiques proposées à l'assemblée départementale sont les suivantes.

Tout d'abord, nous allons remettre en marche l'élaboration du schéma départemental de l'autonomie 2021-2025. Les concertations n'ont pas pu être menées à bien en 2020 à cause de la crise Covid. Nous relançons la concertation et les résultats seront soumis à l'assemblée délibérante au second semestre 2020. Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, nous poursuivons par ailleurs le déploiement du plan Solidarités seniors et Handicap 06 avec un soutien renforcé. Enfin, dans le cadre de la tempête Alex, nous soutenons les équipements sociaux et médicosociaux qui ont souffert des intempéries en octobre 2020.

Je vous propose, concernant le programme Aide à l'hébergement, de fixer, conformément au code de l'action sociale et des familles, un objectif annuel d'évolution des dépenses, pour les tarifs hébergement et les budgets dépendance, opposables aux établissements. Au titre de l'hébergement, nous déterminerons le taux d'évolution de 0,7 % pour les tarifs devant être fixés par le président du Conseil départemental, nous modulerons le taux d'évolution pour les EHPAD habilités à l'aide sociale qui ont à intégrer des surcoûts liés à des travaux importants et validés, et nous allons mettre en œuvre le nouveau dispositif d'habilitation à l'aide sociale, permettant plus de souplesse aux structures publiques et associatives totalement habilitées à l'aide sociale, pour qu'elles puissent fixer elles-mêmes le tarif applicable aux résidents payant, à travers une convention. Nous allons ainsi définir deux tarifs à l'aide sociale : un tarif à 60,42 € pour les EHPAD historiquement totalement ou majoritairement habilités à l'aide sociale et recevant pour plus de 50 % de leur capacité

autorisée, des bénéficiaires de l'aide sociale ; un tarif à 56,14 € pour les EHPAD privés partiellement habilités ou bénéficiant de dérogations nominatives à l'aide sociale. De plus, l'application du taux d'évolution de 0,7 % au tarif aide sociale applicable aux résidences autonomie partiellement habilitées à l'aide sociale, porte le forfait pour les résidences autonomie à 25,72 €.

Au titre de la dépendance, nous avons remonté le point GIR départemental à 6,20 € dans le cadre des CPOM. Nous allons porter une attention particulière aux EHPAD présentant des problèmes structurels. Nous accorderons aussi une attention particulière aux unités de soins de longue durée et nous mettrons en place un taux d'évolution différencié selon la valeur du point de la structure : 5 % pour une valeur de point inférieure ou égale à 6 € ; 2,5 % pour une valeur de point comprise entre 6 et 7 € ; 1,2 % pour une valeur de point supérieure à 7 €.

Concernant l'offre de places, nous allons lancer un appel à projets qui concernera 150 places dont 30 % habilitées à l'aide sociale et prévoyant des places pour personnes handicapées vieillissantes. C'est un sujet désormais très présent dans la politique des personnes âgées. L'appel à projets sera localisé prioritairement à l'est du département et sur les haut et moyen pays. Nous allons également approuver l'extension aux personnes âgées du nouvel appel à projets conjoint avec l'ARS qui sera lancé en 2021, concernant l'habitat inclusif destiné aux personnes autistes. Le Département participera financièrement à hauteur de 200 000 €.

Pour le programme Maintien à domicile, nous poursuivons les actions de la conférence des financeurs ainsi que les actions de développement de l'offre à domicile pour les bénéficiaires de l'APA. Nous allons aussi élargir l'emploi du chèque emploi service universel à compter du 1^{er} janvier 2021 aux bénéficiaires de l'APA et de la PCH qui pourront rémunérer un mandataire pour l'intervention d'une aide à domicile. Nous cherchons avant tout à simplifier les démarches pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH, en mettant en ligne un nouveau formulaire d'inscription. Nous lancerons le « Pack domotique 2.0 » en 2021 pour tester l'apport d'outils numériques connectés dans le maintien de l'autonomie à domicile des personnes âgées.

Nous allons par ailleurs rénover l'offre d'adaptation du domicile, en la portant à 4 000 € maximum TTC en faveur des bénéficiaires de l'APA, et des seniors de plus de 75 ans non bénéficiaires de l'APA, avec application du ticket modérateur. Cette nouvelle offre a déjà été lancée et a permis l'ouverture de nouveaux dossiers. Nous allons également continuer le plan départemental de l'aide aux aidants et l'étendre à l'ensemble du territoire départemental. Concernant les SAAD, nous poursuivons la signature des CPOM avec les SAAD volontaires.

Ensuite, le Département va reprendre en gestion directe les CLIC du haut pays. Nous allons engager 11 ETP pour assurer cette mission. C'est une nouveauté de l'année 2021. D'autre part, nous allons assurer, au moins jusqu'au 30 juin 2021, le portage de la MAIA du haut pays. Nous allons aussi poursuivre évidemment le programme Seniors en action qui a été interrompu à cause de la crise Covid. Nous espérons que nous pourrions le relancer en 2021. Enfin, dans le cadre du plan Alzheimer, nous allons redéployer des places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en les adaptant au mieux aux besoins. Nous allons aussi poursuivre le soutien des haltes-répits. J'en ai terminé.

Le rapport n°6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

7. BP 20201 – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

Mme SATTONNET. - Nous avons souligné précédemment l'importance du Département en tant que collectivité de proximité. Le Département est la seule collectivité qui porte la politique du handicap et c'est donc une politique extrêmement importante, représentant 121 M€ en fonctionnement et 108 M€ en investissement. Il s'agit notamment de renouveler les CPOM en sachant que seulement 5 sur 19 ont pu être signés du fait des dernières difficultés de cette année. L'objectif est aussi d'amplifier et de diversifier l'offre. Nous avons la chance de pouvoir compléter celle-ci avec 15 places de FAM pour accueillir des adultes et libérer des places pour les enfants dans les établissements. Il y a là beaucoup d'attente et ces places sont attendues avec impatience. Fin 2020, 25 places de SAMSAH ont également été lancées. En 2021, ouvriront en année pleine le FAM de l'APF et les 17 places d'accueil de jour de l'ADSEA. Ce sont des informations importantes qu'il faut souligner.

Le dispositif Habitat inclusif est également assez novateur. En 2021, un nouvel appel à projets sera lancé. Un appel à projets avait déjà été lancé en 2020 pour ce logement inclusif, notamment pour les personnes qui souffrent de troubles autistiques. Il s'agira ensuite d'évaluer les structures des personnes en situation de handicap. Concernant l'IME Bariquand-Alphand, il s'agit d'un établissement départemental qui fait exception dans le paysage des IME. Pour cet IME, une négociation a été initiée avec la Fondation Lenval et le conseil d'administration de l'IME Bariquand-Alphand. Il est proposé d'accepter d'ouvrir la négociation pour un rapprochement définitif avec la Fondation Lenval. Les explications sont données dans la note au rapporteur qui, je le précise, a été modifiée après vous avoir été distribuée.

Le rapport comprend ensuite le programme Maintien à domicile, qui est extrêmement important. Pour le fonds départemental de compensation du handicap, comme en 2020, le Département contribuera à hauteur de 100 000 €. Pour l'accompagnement des aidants, ce sont chaque année près de 5 M€. Enfin, il s'agira de poursuivre les actions de formation pour les intervenants à domicile, dans un objectif d'amélioration continue de la prise en charge. Dans le contexte actuel, la reconnaissance de ces métiers du médicosocial est essentielle. Il est indispensable que nous accompagnions la professionnalisation des métiers d'aide à la personne pour que ces métiers soient mieux reconnus. Les mesures prises par l'Etat dans le cadre du SEGUR de la santé ont fait de grandes différences entre le personnel médicosocial et le personnel de santé, créant ainsi une disparité, que je trouve pour ma part anormale, entre les acteurs du monde de la santé.

Nous avons ensuite le soutien aux particuliers employeurs, les chèques emploi service, et la restructuration des SAAD. C'est là également une mission importante que nous avons dans le cadre du plan Solidarité seniors et handicap. Nous avons contractualisé avec des SAAD volontaires pour mettre en place des améliorations de la prise en charge.

Concernant le programme Accompagnement social, nous avons l'accompagnement des élèves en situation de handicap et le transport des enfants handicapés. Pour l'année scolaire 2019-2020, la prise en charge du transport des enfants et étudiants a représenté 3,25 M€. Enfin,

le rapport présente le programme de fonctionnement de la MDPH, avec notamment la mise en œuvre de la réponse accompagnée pour tous. Je tiens aussi à remercier les personnels de la MDPH qui se sont donnés énormément de mal pour pouvoir, malgré la crise sanitaire, mettre en place ce que l'Etat avait demandé, c'est-à-dire l'harmonisation d'un système d'information unique au plan national. Ce système informatique, unique pour toute la France, va permettre à chaque personne handicapée de pouvoir se déplacer d'un département à un autre en bénéficiant du suivi de son dossier mais aussi d'avoir une information facile à comprendre, lisible et rapide, partout sur le territoire. Il s'agit donc d'un enjeu capital pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ce système a été mis en place dans le département des Alpes-Maritimes le 1^{er} décembre 2020, et c'est une avancée à souligner puisqu'elle a demandé un travail colossal aux personnels de la MDPH que je tiens ici à remercier en notre nom à tous.

M. le Président. - Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote. Je précise que Mme SATTONNET ne prend pas part au vote.

Le rapport n°7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

8. BP 2021 - POLITIQUES DISPOSITIFS RSA et FSL

M. VEROLA. - La politique de l'insertion va reposer sur la reconduction du plan départemental d'insertion. Compte tenu des circonstances, il est prolongé, avec pour le renforcer des moyens de 14 M€. Comme l'a indiqué Eric CIOTTI, le nombre d'allocataires a augmenté d'environ 3 000, ce qui impactera nos finances, malgré tout ce qui est fait pour l'insertion. Nous continuons quoi qu'il en soit toutes nos actions pour orienter et accompagner. C'est aussi la force de notre département qui a été un modèle en matière d'insertion et qui a servi de fer de lance pour beaucoup d'autres départements.

M. le Président. - Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote. Je précise que M. VEROLA ne prend pas part au vote.

Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

9. BP 2021 – POLITIQUE SANTE

Mme DUHALDE-GUIGNARD. - Le budget pour la politique santé est de 4,5 M€. C'est un petit budget, mais avec de grandes ambitions. J'attirerai notamment votre attention sur le programme de lutte contre la désertification médicale. Nous allons en effet ouvrir un centre départemental de santé à Puget-Théniers. Ce centre sera intégralement en régie, puisque nous allons recruter 3 ETP de médecins pour 75 heures par semaine.

Nous allons également attribuer une bourse d'étude à destination des étudiants en médecine générale à compter de l'entrée en troisième cycle, ainsi qu'à destination des étudiants infirmiers ou kinésithérapeutes, attribuée lors de leur dernière année d'étude, en contrepartie d'un engagement de s'installer pour cinq ans dans les secteurs déficitaires.

Le rapport n°9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

10. SOUTIEN AU RECRUTEMENT DE PERSONNELS DANS LES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE DU DEPARTEMENT : ADOPTION D'UN PLAN D'URGENCE DEPARTEMENTAL

Mme DUHALDE-GUIGNARD. - Ce rapport a pour objet de proposer l'adoption d'un plan d'urgence départemental pour soutenir le recrutement de personnels qualifiés dans les établissements sociaux et médicosociaux. Je pense qu'il est très important que le Département s'empare de la problématique des recrutements dans les EHPAD. Nous allons y consacrer une enveloppe budgétaire de 400 000 €. Il s'agit ainsi d'alimenter le versement d'une prime départementale exceptionnelle et forfaitaire d'installation de 5 000 € pour le recrutement de nouveaux professionnels diplômés – médecins, infirmiers, aides-soignants – par un établissement médicosocial public ou associatif, situé dans une commune établie en zone de montagne et sous compétence du Département.

Nous allons par ailleurs passer une convention pour créer une plateforme de travail temporaire qui sera dédiée à tous les établissements sociaux et médicosociaux des Alpes-Maritimes. De même, nous devons préparer l'avenir pour anticiper les départs en retraite des personnels de ce secteur, en renforçant dès à présent les aides financières accordées aux étudiants des métiers en tension et en déployant un plan d'action concret pour répondre aux besoins de personnels médicosociaux dans les cinq prochaines années.

Le rapport n°10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

11. NOUVELLE STRATEGIE GREEN DEAL HORIZON 2026

M. VIAUD. - Je vais être synthétique, puisque vous avez tous pu prendre connaissance de cette stratégie GREEN Deal à l'horizon 2026. Le rapport présente le bilan du programme et propose la structuration de la stratégie de ce GREEN Deal transversal souhaité par le président du Département pour la période 2021-2026.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA. - Ce que j'ai à dire n'est pas simple parce que le sujet ne l'est pas et ne peut pas être traversé au pas de charge. Je me garderai donc bien de me livrer à une charge et je vais essayer de nuancer le propos. Il y a toutefois un certain nombre de choses à dire. Tout d'abord, ce rapport se fonde sur celui adopté en décembre 2019 qui a créé la mission GREEN Deal. J'en cite un paragraphe : « *Considérant que les enjeux écologiques sont désormais incontournables, il s'agit, au travers du GREEN Deal, de créer une synergie entre les élus, les acteurs locaux, les experts et les citoyens, etc.* » Il s'agit donc bien d'associer les élus à cette démarche. Or je n'ai entendu parler de cette mission que le 13 décembre 2019 et aujourd'hui, au moment où on nous livre les conclusions de cette mission pour les six années à venir. Que l'association des élus se borne à leur faire accepter des programmes élaborés sans eux m'interroge. Je n'ai pas été élu pour voter mécaniquement pour ou contre des programmes élaborés je ne sais où. J'ai toujours essayé de faire des propositions et de bâtir des consensus autour d'idées que je porte et de faire des propositions. Je le fais au niveau de ma commune

comme au niveau du Département. Que ces propositions soient ou non reprises, il y a au moins un dialogue. Je pense que, dans le cadre du SMART Deal, second pilier de la politique du président du Département, des échanges par internet étaient tout à fait envisageables, même en période de confinement. Je ne les ai pas vus.

D'autre part, le contenu de ce rapport m'a dérouté, dans la mesure où il s'agit d'un catalogue de propositions dont certaines sont parfaitement louables en termes de transition écologique et d'autres en sont une contradiction évidente, car elles procèdent d'une démarche qui consiste à constater un déséquilibre environnemental, d'origine la plupart du temps humaine, et y apporter des palliatifs, sans réfléchir à leur aspect industriel productiviste et générateur de nouvelles contradictions environnementales, qui vont à l'inverse de la transition écologique. Je prends deux exemples : le recours aux panneaux photovoltaïques et la méthanisation des boues des stations d'épuration. Pour le photovoltaïque, il est désormais parfaitement clair que l'électricité produite par ce biais engendre une émission de CO2 parfaitement comparable à celle d'une centrale thermique. Je parle en termes de bilan global, car c'est bien en ces termes qu'il faut réfléchir, puisque la production de CO2 a un impact planétaire et que c'est bien de la planète que l'on parle en termes de transition écologique ou énergétique. Penser qu'une pollution réduite localement est louable quand on cantonne les émissions de CO2 et la pollution dans des pays tiers, dans leurs mines et leurs entreprises, est malhonnête intellectuellement, surtout lorsque l'on sait que ces mines ou ces usines en Chine, au Chili, en Bolivie, en Argentine ou au Congo, qui sont les principaux pays producteurs de métaux lourds, ne prennent aucune précaution pour produire à bas coût ces métaux lourds et provoquent pollution des terres agricoles, misère sociale et maladies. Il faut sortir de cette hypocrisie puisque l'on sait que l'effet est planétaire et que nous ne sommes pas à l'abri de pratiques dangereuses ailleurs. Le photovoltaïque peut être un recours sur une courte période, en attendant de trouver mieux, mais la réponse est tout de même de ne pas ouvrir de marchés sur ces productions délétères.

Concernant la méthanisation des boues de station d'épuration, le sujet est tout autre. D'abord, on opte pour une solution industrielle (le compostage anaérobie) dont le principe appartient à la technologie du feu, donc des émissions de CO2, avec des torchères qui éliminent les gaz parasites et surtout une impasse sur la destination des résidus de méthanisation, car on ne peut pas parler de compost à vocation agricole pour des boues que la chaleur du compostage ne peut pas totalement hygiéniser et qui ne peuvent donc n'être que des couvertures de décharges d'ordures ménagères. Or nous n'avons pas de site de stockage de déchets dits ultimes. La moindre des choses, si l'on envisage de la méthanisation (anaérobie ou aérobie), c'est d'avoir sous la main, c'est-à-dire dans le département, une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Un tel projet devrait figurer dans un GREEN Deal digne de ce nom et on ne va tout de même pas arguer que c'est du domaine des EPCI. Oui, c'est leur compétence, mais il suffit d'une ou deux ISDND pour le département ; et rejeter leur mise en œuvre sur les EPCI c'est ouvrir un concours de lancer de patates chaudes. Cela ne doit pas être une diablerie que de lancer un programme de communication en accord avec les EPCI pour désamorcer les craintes mensongères qui ont eu cours ici et là, je peux citer des exemples, expliquer ce qu'il en est vraiment des nuisances qui n'ont rien à voir avec le cas des décharges

que nous avons connues non loin d'ici, juste de l'autre côté du Var, et expliquer l'enjeu pour le département. Au passage, il ne faudra pas externaliser l'élaboration d'un tel plan au prestataire monopoliste de notre Département. Evitons en même temps de tomber dans le conflit d'intérêts.

La transition est là toute trouvée avec mon troisième sujet d'interrogation : la création d'une SEM pour mettre en œuvre tous ces projets et sans doute d'autres. La question est simple : qui va détenir la décision ? Si cela fonctionne comme la mission GREEN Deal, il y a tout lieu de s'interroger sur la participation réelle et le rôle des élus. Je n'en dirai pas plus, j'en ai déjà beaucoup dit, et il faut être concis, mais cette externalisation de la décision m'inquiète.

Enfin, une conclusion ouverte, comme pour une bonne dissertation de philosophie ou de droit, la transition écologique ou énergétique, comme on le voudra, c'est avant tout de la sobriété, du renoncement à l'individualisme, pas des équipements lourds mais des propositions de déplacements alternatifs et collectifs, de l'isolation des bâtiments, tout cela on le trouve aussi dans ce rapport et c'est la bonne partie, celle qui répond parfaitement à la question. Mais c'est aussi du chauffage par transfert passif de chaleur (géothermie, panneaux solaires par effet de serre) et ça je ne l'ai pas trouvé dans ce rapport. C'est pourtant une piste à ouvrir.

Bref il y a du bon et du contestable, j'ai essayé de faire un tri. Peut-être y aura-t-il des réactions positives. Je livre cela à l'appréciation de qui s'est occupé de la mission GREEN Deal. En l'état, cela ne veut pas dire que je vais voter contre ou pour, ou courageusement m'abstenir, ça ne sert à rien. J'ai dit un peu de ce que je pense, c'est ma mission, mais je ne peux pas participer à un vote sur un programme pluriannuel pour lequel il était convenu que son élaboration associerait les élus alors que finalement ils ne l'ont pas été. Cela heurte ma conception de l'action politique, malgré toute la sympathie et tout le respect que j'ai pour le président qui porte cette délibération. Merci.

M. le Président. - Je vous remercie mais je trouve que le propos est sévère. S'il est sévère sur le plan de la forme de l'association avec les élus, que je peux partager, il est sévère, mais non dans l'axe de ce qu'il devrait être sur les propositions qui sont faites et qui ne sont que des orientations qui vous sont proposées aujourd'hui. J'ai eu l'occasion d'être aux côtés du président du comité des experts la semaine dernière, et tout a été présenté et débattu largement. Il y avait consensus. Je ne vais pas aujourd'hui argumenter avec vous dans un sens ou dans l'autre puisqu'en termes de choix techniques sur la protection de l'environnement, vous en savez plus que moi. En revanche, je peux vous dire que les débats et orientations qui sont les vôtres sont discutés autant de fois que ce qu'il y a d'avis autorisés en matière technique. Et souvent, dans les choix, il y a une chose et son contraire. L'important est d'avoir à un moment donné des applications allant dans le bon sens.

Les orientations, dont vous regrettez qu'elles ne vous aient pas été communiquées et débattues, le seront. C'est la forme. Et votre intervention m'invite à dire à notre administration que nous n'avons pas assez travaillé avec les élus. Nous allons donc corriger le tir. Sur le plan des orientations et de leur mise en œuvre, le fait de vous associer permettra de donner satisfaction à une politique cohérente. Mais je le répète, les contradictions sont présentes dans

les choix environnementaux. Se pose ensuite la question des compétences. Dans nos orientations, ne sont préconisées que des orientations portées par les EPCI. Vous dites que ce n'est pas leur rôle mais c'est leur champ de compétence. Je regrette pour ma part que le Département ait perdu la compétence déchets que vous évoquez. Nous n'avons plus cette compétence. Nous sommes là en accompagnement mais aussi pour des actions concrètes, comme le bio dans les collèges. Je reviens, à ce sujet, sur l'intervention de Mme GOURDON qui a évoqué cette question précédemment. Je souhaite que nous maintenions nos objectifs en la matière, même si nous ne sommes pas allés assez vite. Je partage avec vous ce sujet mais les contraintes du terrain sont parfois des obstacles pour les objectifs politiques.

Il faut en tout cas que le GREEN Deal se poursuive en associant les élus, et vous le serez. Je ne sais pas si M. VIAUD, qui préside ce sujet et qui a cette responsabilité, souhaite intervenir ou si nous en restons là, en attendant de revenir sur des considérations et débats associant tout le monde, c'est-à-dire à la fois les experts du GREEN Deal, les élus et les techniciens de notre administration.

M. VIAUD. - Je pense que tout a été dit. Nous veillerons à ce que nous puissions travailler davantage en amont avec les élus, c'est le sens de l'intervention de M. VINCIGUERRA, afin que nous puissions préparer, argumenter, débattre et partager davantage. Je sais que c'est votre volonté, M. le Président, et nous y serons vigilants.

M. VINCIGUERRA. - Je prends la réponse du président comme une réponse positive. Il y a un certain nombre de sujets dont il faut que nous débattions. Mais cela dit, je ne parlais pas pour moi. Dans six mois je ne serai plus conseiller départemental. C'est clair et tout le monde le sait. Il faut que cela fonctionne de manière beaucoup plus conviviale. Quant aux experts, j'ai toujours dit qu'il fallait des experts en experts avant de les nommer. Expertisons les experts... C'est un peu méchant ce que je dis. Mais je vous remercie pour votre réponse, elle me satisfait.

M. le Président. - Je m'en réjouis M. VINCIGUERRA. Je sais votre détermination sur le sujet et l'éclairage que vous pouvez apporter au débat. J'espère que, si vous n'avez plus l'intention d'être avec nous, vous continuerez de nous prêter attention et de nous tenir informés de vos avis qui me sont importants. Je vais à présent soumettre ce rapport au vote.

M. VINCIGUERRA. - Comme je l'ai dit, je ne participerai pas au vote.

Mme GOURDON. - Pour ma part je voterai pour, comme je l'ai abondamment dit dans mon introduction.

M. le Président. - Très bien.

Le rapport n°11, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. M. VINCIGUERRA ne participe pas au vote.

12. BP 2021 – POLITIQUE ENVIRONNEMENT

M. VIAUD. - Dans la droite ligne de ce que nous venons d'évoquer, ce rapport a pour objet la présentation des grandes lignes de force et des grands axes de la politique environnementale au travers des programmes sur les espaces naturels et paysages, sur les forêts, sur l'entretien et les travaux, sur les eaux et le milieu marin, sur les déchets et les énergies, et sur le plan environnemental GREEN Deal. Dans ce rapport, vous avez la ventilation des engagements financiers que le Département propose à la fois sur l'investissement et sur le fonctionnement. Sans détailler la totalité de ce rapport particulièrement dense, sur lequel nous avons beaucoup travaillé, je vous propose de le mettre au vote. Je remercie aussi les services pour la qualité de la préparation de ce travail.

Le rapport n°12, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

13. RAPPORT ANNUEL DEVELOPPEMENT DURABLE - 2019

M. VIAUD. - Nous présentons à l'assemblée ce rapport annuel avec les données de 2019 relatives au développement durable. Ce rapport règlementaire intègre les actions du Département au regard des finalités du développement durable, avec la poursuite de la mise en place des outils de concertation et d'évaluation de ces actions sur la base de différents indicateurs de suivi, ainsi que les politiques publiques et les programmes menés par notre Conseil départemental, conformément aux dispositions du décret.

A l'unanimité, l'assemblée prend acte de la présentation de ce rapport.

14. BP 2021 - TRANSFORMATION NUMERIQUE - SIMPLIFICATION ET INNOVATION DANS LA RELATION A L'USAGER

Me BECK. - Ce rapport présente les projets et actions inscrits en 2021 au titre de la politique de transformation numérique du Département. L'objectif est de répondre, d'une part aux enjeux du territoire pour améliorer la vie des habitants et favoriser l'émergence d'un SMART Département, et d'autre part, d'apporter un meilleur service aux usagers grâce à une administration dotée d'outils innovants lui permettant d'être plus performante.

Cela passe par une dématérialisation à 100 % des démarches des usagers avec un accompagnement accru pour lutter contre la fracture numérique, ainsi que par des solutions innovantes pour un SMART Département, et par le déploiement d'un outil de relation avec l'utilisateur à 360 degrés par le développement des Maisons du département connectées, et par une e-administration. Nous avons ensuite le partage des données départementales, au service des politiques publiques, des acteurs économiques et des citoyens, ainsi que le développement d'un réseau d'espaces de coworking, de tiers lieux et de Maisons des Alpes-Maritimes unifiées. A noter enfin la sensibilisation aux enjeux de l'intelligence artificielle au travers de la Maison de l'intelligence artificielle.

Tout cela s'inscrit bien évidemment dans la continuité du plan SMART Deal 2020-2021, approuvé par l'assemblée en février dernier avec un budget de 6 M€.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport important.
M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE. - Nous intervenons régulièrement sur ce sujet qui va dans le bon sens et qui se rapproche des habitants de ce département mais avec, en même temps, un éloignement physique. Le modèle qui l'atteste est la multiplication des Maisons du Département qui deviennent Maisons des Alpes-Maritimes. Elles sont très utiles, particulièrement là où elles sont loin des grandes villes. Mais petit à petit, elles amenuisent le rôle des communes. Il est bien de préserver les communes mais, comme elles n'auront bientôt plus rien à faire en termes de relation avec les administrés, cela commence à poser problème. C'est un équilibre à trouver, puisqu'il ne s'agit pas de condamner ce que vous proposez mais c'est ce qui nous arrive. Au 1^{er} janvier par exemple, douze perceptions vont disparaître et les relations avec la Direction des Finances publiques risquent d'être compliquées. C'est une observation et nous ne voterons pas contre ce rapport. Ces évolutions sont utiles, intéressantes, indispensables, mais aussi dangereuses. Je ne sais pas où se trouve le point d'équilibre mais en tout cas, il faudrait en trouver un.

M. le Président. - Merci pour cette intervention qui me permet de souligner notre volonté de rester dans ces Maisons pour être à proximité des citoyens, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas utiliser le numérique pour faire de la dématérialisation et utiliser tout ce que le gouvernement peut mettre en place avec notamment le service des finances qui fonctionne très bien à ce jour. Mais si nous ne sommes pas là pour expliquer ces outils aux personnes qui ne savent pas s'en servir, cela aboutit à un éloignement et une fracture. Petit à petit, cet écart va se combler et nous aurons probablement à trouver le moyen de poursuivre notre présence de proximité avec d'autres usages. C'est le sens même de la volonté territoriale. En même temps, je regrette tout comme vous l'éloignement des services de l'Etat et des services fiscaux en raison d'un manque de moyens. C'est quelque chose que nous comblons. Nous voyons bien que le Trésor Public se tourne vers les Maisons du département pour y trouver un soutien. Mais je suis d'accord avec vous, il y a un juste équilibre à trouver. Nous ne sommes pas là pour anticiper le remplacement de l'Etat mais il faut être là à la place des services de l'Etat lorsqu'ils ne sont plus là. Et dans le même temps, il faut utiliser les moyens techniques et technologiques pour faire évoluer l'ensemble des services apportés au public, sans pour autant nous désengager du terrain. Nous continuons à affirmer cette volonté et c'est le sens de ce rapport. C'est ainsi qu'il faut le prendre.

Me BECK.

Me BECK. - Je fais le même constat que M. TUJAGUE concernant la disparition d'un réseau de services publics au fil des années. Néanmoins, heureusement que le Département est là, comme l'a souligné M. le Président. Le plan de numérisation participe, avec les Maisons du département, à remplir le vide laissé par les services de l'Etat. Par ailleurs, sur l'Est du département, dans la commune dont je suis le maire, on nous a annoncé triomphalement qu'il n'y aurait plus de perception à Villefranche-sur-Mer mais que nous aurions la chance d'avoir un conseiller à Cagnes-sur-Mer, ce qui est une avancée extraordinaire...

M. le Président. - Extraordinaire en effet... M. KONOPNICKI évoquait la vision parisienne et son éloignement par rapport à la Vésubie. C'est encore plus étonnant lorsque les services de l'Etat font ce genre de réponse en ayant un pied dans les Alpes-Maritimes.

Le rapport n°14, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

15. **BP 2021 – POLITIQUE SOLIDARITE TERRITORIALE**

M. CIOTTI. - Il s'agit du rapport classique sur l'aide aux communes. Nous exprimons de façon habituelle notre engagement pour les territoires et nous réaffirmons la vocation du Département à être le lien de solidarité qui cimente toutes les parties du territoire départemental. Nous consacrons à cette politique 84,2 M€. C'est ce que je vous propose. Ce montant se répartit en investissement pour l'aide aux communes, dans les actions de solidarité territoriale, pour environ 40 M€. 10 M€ viennent ensuite en faveur du SMIAGE. Ces 10 M€ s'ajoutent aux 36 M€ que nous avons inscrits dans la mission Reconstruction des vallées. Le SMIAGE poursuit son action dans la vallée de la Siagne, au niveau de la Cagne, de la Brague, du Var, etc. Nous avons ensuite 11,4 M€ pour la poursuite des actions inscrites dans le contrat de plan départemental avec les intercommunalités. Au global, nous avons 61 M€ en investissement et 23 M€ en fonctionnement. Les autres actions de solidarité territoriale incluent notamment nos participations aux syndicats mixtes, essentiellement pour nos stations de sports d'hiver.

Voilà globalement pour la présentation de ce rapport qui exprime notre solidarité territoriale au plus haut niveau.

Le rapport n°15, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

16. **CONTRAT TERRITORIAL DE PROXIMITE 2021-2023 AVEC LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR – TEMPETE ALEX**

M. le Président. - Je vous propose dans un premier temps de mettre aux voix les désignations des représentants au sein du comité de pilotage territorial. Je vous propose de ne pas procéder à ces désignations à bulletin secret.

Cette proposition, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous propose de désigner pour y siéger, en qualité de représentant du président, Me BECK, et en qualité de représentants du Département M. CESARI et M. TUJAGUE.

Ces désignations, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie et je donne la parole à M. CIOTTI pour la présentation du rapport.

M. CIOTTI. - Comme vous le soulignez, ce rapport associe notre collectivité et la Région Provence-Alpes Côte d'Azur dans un contrat territorial dit « de proximité » couvrant la période 2021 à 2023. Il prévoit un engagement de la Région en faveur du Département des

Alpes-Maritimes d'un montant de 20 M€ : 10 M€ pour la reconstruction des routes départementales ; 5 M€ pour des travaux de protection contre les inondations réalisés par le SMIAGE ; 5 M€ en faveur de la politique de relogement des sinistrés, ce qui relève de la SEML Habitat 06. Je vous propose donc d'approuver ce contrat en remerciant l'engagement de la Région à nos côtés.

Le rapport n°16, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

17. BP 2021 – PROGRAMME TOURISME

M. LISNARD. - En premier lieu, je tiens à m'associer aux remerciements et à la gratitude de tous les maires à l'égard du Département qui est la collectivité de la solidarité. Vous avez bien exprimé cette solidarité dans ce budget qui traduit les effets bénéfiques de la rigueur. Être rigoureux, c'est pouvoir être présent lorsqu'une crise se présente.

Concernant le tourisme, notre filière touristique est à l'agonie totale. Des milliers de professionnels se retrouvent sans activité et nous risquons d'avoir une année 2021 particulièrement sinistrée en matière de dépôts de bilan et de liquidations d'entreprises, notamment au second semestre : des restaurateurs, des transporteurs, des commerçants, etc. Qu'on soit dans le tourisme d'entreprise ou le tourisme d'affaires, la Côte d'Azur, qui est un étendard français mondial, est totalement à l'agonie en raison des mesures qui sont prises d'interdiction de travailler dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Au sein de notre territoire, la Principauté de Monaco démontre de façon ostensible que l'on peut concilier l'activité et la sécurité sanitaire mais, les mesures de rigueur sanitaire, incapables d'être appliquées en France, se font au détriment de l'immense majorité des personnes qui veulent travailler. Nous sommes nombreux à en parler entre nous et nous sommes nombreux à essayer d'obtenir des protocoles permettant de travailler. Mais en attendant, nous allons vers un désastre social et humain qui risque d'être au moins équivalent à celui de la pandémie.

Dans ce contexte, une fois de plus, le Département exprime sa solidarité à l'égard de ceux qui font tourner le modèle économique et préparent la reprise, lorsque les règles permettront de faire en sorte que l'offre pourra s'exprimer, que les établissements pourront être ouverts et que la demande pourra aussi s'exprimer. En attendant, il n'y a ni offre ni demande. C'est pourquoi, parler de plan de relance comme le fait le gouvernement paraît un peu compliqué. Le Département sera quoi qu'il en soit au rendez-vous avec, dans ce rapport, les différentes actions structurantes qui sont mises en place autour de l'écotourisme, du sport et du tourisme, et de la culture et du tourisme, avec en particulier la mise en exergue d'évènements ou d'activités en plein air, compatibles avec la légitime et nécessaire précaution sanitaire. Nous avons aussi des évènements proposés autour des jardins, la labellisation pour soutenir nos établissements, l'accompagnement d'un retour à une activité progressive dans nos vallées sinistrées et un plan de relance et de promotion par le CRT, conçu avec les professionnels, avec des adaptations aux scénarii règlementaires : une hypothèse basse sur les marchés de proximité et deux autres scénarii visant le marché national et le marché européen, au gré de la réouverture potentielle des flux de visiteurs.

Tout cela n'est possible que parce que le Département des Alpes-Maritimes, sous votre impulsion, est à chaque fois présent au rendez-vous. Un plan de 2 M€ est prêt à être activé lorsque les professionnels pourront travailler, pour catalyser la reprise économique et soutenir l'action. C'est le Département des Alpes-Maritimes qui tout de suite a abondé le CRT pour cette promotion que je qualifie pour l'instant de potentielle.

M. le Président. - Je vous remercie pour ces commentaires flatteurs à l'égard du Département. C'est une réalité, tout comme notre volonté d'avoir un CRT dynamique, que vous présidez, avec des orientations touristiques fortes qui nous permettent d'avoir une belle visibilité. Merci pour ce que vous faites pour notre territoire en souffrance. Le CRT a plus que jamais son importance.

Je sou mets ce rapport au vote. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que Mme BORCHIO-FONTIMP, Mme MOREAU, Me BECK, M. CIOTTI, M. LISNARD, et M. VIAUD.

Le rapport n°17, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

18. BP 2021 – PROGRAMME AGRICULTURE ET MONDE RURAL

M. BAUDIN. - Ce rapport présente la politique agricole du Département pour l'année 2021. Elle va se résumer en dix actions : la signature d'une convention avec la Région pour le maintien des aides agricoles durant la période de transition avant la nouvelle programmation européenne des aides du FEADER ; le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles ; le soutien aux jeunes agriculteurs ; le soutien aux structures et activités du monde rural ; le soutien à la filière élevage ; la poursuite du plan apicole départemental et en particulier la modification de la lutte contre le frelon asiatique ; le développement de l'opération « 06 à Table ! » ; le développement de la politique GREEN Deal dans la politique agricole ; le développement d'actions sur le foncier agricole ; le développement de la recherche pour des exploitations plus performantes. Tout cela représente un budget global de 1,54 M€ en investissement et 1,23 M€ en fonctionnement.

M. le Président. - Je vous remercie. Il faut souligner que, suite aux intempéries, le Département, avec les agents de Force 06 et en concertation avec la Chambre d'agriculture, a porté 350 tonnes de foin aux éleveurs et agriculteurs.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - J'ai lu avec attention le rapport et je suis toujours très attachée au développement de l'agriculture et de l'agriculture bio. Plus il y aura d'agriculteurs bio et plus nous pourrons facilement alimenter le plan « 06 à Table ! » et donc les cantines de nos collèges. J'ai noté qu'il y avait une aide à l'installation des agriculteurs en bio. Il me semble que c'est nouveau. C'est dit dans la conclusion et non dans le rapport. Merci pour eux.

M. le Président. - Je vous remercie pour ce commentaire positif à l'égard de nos services et de notre politique. Cela montre que nous ne nous trompons pas d'objectif.

Le rapport n°18, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

19. BP 2021 – POLITIQUES LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. COLOMAS. - Ce rapport a pour objet de proposer la poursuite de la politique départementale en faveur du logement. Elle recouvre divers dossiers relatifs aux opérations de rénovation urbaine, aux projets de rénovation des quartiers anciens dégradés, au soutien à l'opérateur départemental Habitat 06, aux aides en faveur de l'amélioration de l'habitat rural et de la protection de l'architecture locale, aux aides au fonctionnement d'associations œuvrant en faveur du logement, à la réduction des consommations d'énergie dans les logements.

M. le Président. - Je vous remercie. Il convient aussi de mettre aux voix les désignations au sein du comité de pilotage régional dans le cadre de la convention de mise en œuvre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Je vous propose de ne pas procéder à ces désignations à bulletin secret.

Cette proposition, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. le Président. - Nous pouvons donc procéder au vote à main levée. Je vous propose de désigner M. VIAUD pour siéger au sein de cet organisme en qualité de représentant du Département.

Cette désignation, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité

Mme GOURDON. - Je souhaitais simplement souligner une nouveauté, en l'occurrence la création d'un guichet unique autour du SARE. Cela commençait à faire cruellement défaut, notamment dans l'ouest du département. Le Département va devenir le guichet unique pour informer les habitants de ce à quoi ils ont droit pour leurs travaux de rénovation et pour les aider dans leurs démarches. Je pense que cela était vraiment indispensable et je voulais le souligner.

M. le Président. - Je vous remercie, c'est en effet très important. Je soumetts le rapport au vote. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que M. BECK, M. CESARI, M. CIOTTI, M. ROSSINI, M. TUJAGUE pour leur appartenance à Habitat 06.

Le rapport n°19, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

20. BP 2021 - POLITIQUE SECURITE

M. CIOTTI. - Ce rapport concerne, d'une part la prise en charge du montant des loyers correspondant aux baux emphytéotiques qui nous avaient permis de réaliser le programme de gendarmeries et commissariats, ainsi que la base de sécurité civile de Mandelieu. Nous avons un montant de dépenses de 7,7 M€ et un montant de recettes attendu de la part de la gendarmerie et de la police nationale de 4,7 M€, le solde étant quelque part notre contribution à l'effort d'implantation territoriale de nos forces de police et de gendarmerie, auxquelles nous avons

toujours voulu, dans notre département, réserver les conditions de fonctionnement les plus optimales.

D'autre part, le deuxième volet de ce rapport, qui est de loin le plus important, concerne notre participation au SDIS. Elle s'élèvera pour l'année 2021 à près de 80 M€ : 79,5 M€ en fonctionnement, à quoi s'ajoutera une contribution de 3 M€ en investissement. C'est un record historique. Dans ces 2,5 M€ supplémentaires consacrés au SDIS, il y a notamment le montant de la prime de feu, décidée par le gouvernement mais prise en charge pour ses deux tiers par le Département des Alpes-Maritimes. La compensation du coût de cette prime, par ailleurs fort légitime et que nous devons à l'engagement de nos sapeurs-pompiers, ne sera couverte par l'Etat qu'au travers d'une diminution de nos cotisations à la caisse nationale des retraites des collectivités locales pour un tiers seulement.

Le troisième volet porte sur les conditions de sécurité de proximité, notamment pour la sécurisation de nos fêtes traditionnelles, pour l'équipement des communes en matériels de sécurité, et pour l'acquisition de différents dispositifs de sécurité pour les forces de l'ordre et de gendarmerie. Dans ce cadre, nous avons évoqué avec vous M. le Président et avec Mme la Directrice départementale de la sécurité publique, le souhait de la police nationale de créer une brigade équestre. Nous serons amenés à aider la police nationale pour l'acquisition des chevaux. C'est un geste important et symbolique pour participer aux politiques de sécurité dans notre département.

M. le Président. - C'est un beau symbole. La police montée est toujours un visuel important qui donne beaucoup d'énergie à la force de police, et nous ne pouvons que nous réjouir de ce détail qui n'en est pas un, ainsi que de l'ensemble du rapport qui vient d'être rapporté.

Le rapport n°20, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

21. BP 2020 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Mme BENASSAYAG. - Il est demandé à l'assemblée de voter le projet de budget primitif 2021 relatif aux infrastructures routières. Ce budget a été préservé dans le cadre d'une continuité de programmes malgré l'impact important de la tempête Alex. Il se divise en cinq propositions pour un budget total de 54,9 M€, dont 45 M€ en investissement et 9,8 M€ en fonctionnement. Je ne vais pas reprendre le détail. Cela concerne les points noirs, l'aménagement du territoire et du cadre de vie, la conservation du patrimoine, les fonds de concours et subventions, ainsi que les équipements et les réseaux.

M. le Président. - Je vous remercie. Je précise que M. CESARI ne prend pas part au vote.

Le rapport n°21, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

22. BP 2021 – POLITIQUE EDUCATION

Mme ARINI. - Au cours de l'année 2020, nos collèges ont été particulièrement marqués par l'épidémie de Covid-19. A cela, se sont ajoutées les difficultés liées aux intempéries pour nos trois collèges de Tende, Breil et Roquebillière. De plus, le passage de la France en alerte

« Urgence attentat » n'a fait qu'ajouter à la complexité de la situation. Le fonctionnement des collèges a subi, au plus fort de la crise sanitaire, l'absence d'un quart de ses personnels techniques. Mais le Conseil départemental a fait front et a réussi à maintenir la continuité du service public. En cela, je voulais remercier tout particulièrement le service Education, avec Hervé MOREAU, qui a vraiment effectué un travail remarquable avec son service.

La délibération se décline en plusieurs points : en ce qui concerne les constructions neuves, les études pour la reconstruction des Campelières sont en cours, ainsi que celles relatives à la construction d'un collège à Levens. A cela s'ajoutent les réflexions sur l'implantation d'un nouveau collège dans la Plaine du Var, ainsi que des opérations de réhabilitation qui vont se poursuivre dans différents collèges : toitures, panneaux photovoltaïques, améliorations thermiques, etc. Au titre de l'accessibilité handicap, des ascenseurs vont être remplacés et nous en installerons là où il n'y en avait pas. Nous réaliserons aussi des études pour en installer.

En 2016, nous avons lancé le plan Sécurité des collèges qui s'achèvera en 2021. Nous généraliserons le badge multifonctions dans tous les établissements, pour un montant de 2 M€. Enfin, dans le cadre du plan Rénovation énergétique, qui s'inscrit dans la démarche GREEN Deal pour 30 M€ sur dix ans, nous améliorerons l'enveloppe des bâtiments et la rénovation des installations techniques. Nous mettrons évidemment en place le programme Maintenance et entretien. Ce programme représente un budget de 9,1 M€ en investissement et 3,6 M€ en fonctionnement.

En 2021, nous poursuivrons les études préalables à la réalisation d'un gymnase au collège Gérard Philipe à Cannes. Le 6 novembre, l'assemblée départementale a arrêté le montant prévisionnel d'investissement et de fonctionnement incombant à la collectivité. Pour nos 73 collèges, le montant de la dotation initiale de fonctionnement s'élève à 11,3 M€. Pour le fonctionnement, le montant de la dotation initiale s'élève à 54 127 €.

Nous participerons bien évidemment au fonctionnement des classes relais. Pour la redevance spéciale de l'élimination des déchets, nous participerons à hauteur de 50 %. Nous apporterons notre aide, comme à l'accoutumée, au fonctionnement des collèges privés sous contrat. Nous remplacerons également les véhicules par des véhicules électriques ou à hydrogène. Nous soutiendrons bien évidemment le sport dans le haut pays. Depuis 2018 et le désengagement de l'Etat, le Département prend maintenant en charge les contrats aidés qui avaient été recrutés dans les établissements. Nous avons également recruté des apprentis dans le secteur du multimédia pour combler le désengagement du rectorat, et nous allons mettre en place des contrats d'apprentissage en cuisine, ce qui est à l'étude avec les lycées professionnels du secteur.

Nous maintenons bien évidemment le programme Vie scolaire, doté de 10,4 M€, ce qui permettra la poursuite du déploiement des tablettes, les classes mobiles, etc. Nous reconduirons les dispositifs de toutes les actions éducatives. Par ailleurs, dans ces temps difficiles, l'aide aux familles sera plus que jamais appréciée, avec Cantine 06 et la bourse des collégiens.

Enfin, M. le Président, dans le cadre et en application de la loi EGalim, vous avez souhaité aller au-delà des préconisations en augmentant la part des produits bio de 20 à 50 % et mener aussi une lutte drastique contre le gaspillage alimentaire. Nous avons accompagné 23 collèges en 2020 pour cette action qui sera étendue à l'ensemble des établissements en 2021. Le GREEN

Deal est désormais l'affaire de chacun de nos collégiens qui sont encouragés à avoir des comportements écoresponsables.

M. le Président. - Je vous remercie.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Ce rapport comprend beaucoup de propositions, notamment celle du contrat d'apprentissage pour les jeunes sur le multimédia et la restauration. C'est une initiative vraiment intéressante. Que les collégiens partagent tous le GREEN Deal et qu'ils commencent à manger bio en quantité, c'est aussi formidable.

M. le Président. - Merci.
M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE. - Merci au service Education pour le travail réalisé. La légère modification de la carte scolaire permet de rééquilibrer les effectifs entre les collèges de Contes et de La Trinité, avec quand même la nécessité de garder un œil sur l'évolution des effectifs. Des constructions de nouveaux collèges sont prévues, restons attentifs. Plus grave, sur Saint-Dalmas de Tende, soyons très indulgents puisque les effectifs sont bas et qu'ils risquent encore de chuter en raison des problèmes de transport et de déplacement. Surtout, ne fermons pas un collège, même si je pense que ce n'est pas dans les intentions du Département, dans des moments aussi difficiles. Il n'est pas facile de faire fonctionner un collège avec quelques élèves. Mais vous êtes au courant.

M. le Président. - Je suis au courant et nous allons tous nous mobiliser pour que les collèges des vallées en difficulté ne subissent pas de double peine.

Le rapport n°22, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

23. BP 2021 – POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Me ASSO.- Il s'agit dans cette politique de poursuivre l'entretien et les travaux dans les bâtiments départementaux dévolus à l'enseignement supérieur mais aussi d'achever et de solder la construction du Campus STIC et de développer une politique de l'enseignement supérieur en matière de recherche et de vie scolaire, en déclinant notamment les opérations inscrites dans la convention spécifique d'application avec le Département au titre du CPER 2015-2020 et ce, en faveur d'opérations immobilières ou de soutien au CNRS. Le budget global de cette politique représente un montant de 2,6 M€ en dépenses, dont 2,5 M€ en investissement et 118 500 € en fonctionnement.

M. le Président. - Je vous remercie. Je précise que Mme DESCHARENTRES ne prend pas part au vote.

Le rapport n°23, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

24. BP 2021 – POLITIQUE CULTURELLE

Mme DUMONT. - Ce rapport a pour objet la présentation des objectifs de la politique culturelle du Département. Le Département a toujours considéré la culture et les arts comme un élément vital d'une société dynamique et créative. La culture, les arts et la créativité ont toujours été les moteurs des civilisations. Ils contribuent à l'épanouissement de la personne et constituent un facteur d'intégration sociale, le ciment d'une société pacifiée. Le Département soutient ainsi toute forme de culture et tous les modes d'expression artistique. Il accompagne autant la création que la diffusion. Il accorde une attention particulière aux actions de médiation culturelle qui permettent à chaque personne de devenir un véritable acteur culturel.

Le département des Alpes-Maritimes est un territoire doté d'une géographie complexe, rendant parfois difficile l'accès à la culture. Par la création d'évènements culturels départementaux et le soutien des acteurs culturels sur l'ensemble du territoire, le Conseil départemental favorise le maillage culturel et artistique, et contribue à réduire la fracture culturelle.

En 2021, le développement d'outils numériques au service de l'accès à la culture sera amplifié et valorisé. Il répond, d'une part à l'exigence des nouvelles formes de transmission de la connaissance liées à l'innovation, et d'autre part au contexte sanitaire qui, pour préserver le tissu culturel du territoire et faciliter l'accès à sa production, nécessite d'imaginer des vecteurs de diffusion innovants. Je félicite le service culturel qui a beaucoup d'imagination et qui a présenté des projets particulièrement innovants.

Il est proposé en 2021 de poursuivre plus que jamais, en raison du contexte sanitaire qui a fortement fragilisé le monde de la culture, cette politique culturelle ambitieuse et de lui consacrer 14,5 M€ en dépenses de fonctionnement et 4,3 M€ en dépenses d'investissement. La politique en faveur du cinéma fera l'objet d'un rapport distinct présenté par Bernard ASSO.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour vous dire, M. le Président et M. le Président de la commission des finances, à quel point il a été important cet été de conserver nos évènements culturels. Pour certains artistes, seul le Département les a fait travailler. Cela a donné une impulsion et je souhaite vous dire à quel point je suis fière de porter cette politique culturelle. Nous avons eu là un exemple de solidarité territoriale absolument extraordinaire. Je voudrais vraiment vous en remercier, au nom également de tous les acteurs culturels du département.

M. le Président. - Je vous remercie. Nous avons pris ensemble des décisions qui sont en effet unanimement reconnues par le milieu des artistes qui nous remercie régulièrement.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Je souhaite, comme pour le rapport suivant, vous remercier d'avoir continué à considérer comme essentielle la culture en ces temps de Covid. C'était capital pour tous les acteurs qui en vivent. Je vous remercie aussi d'avoir maintenu les subventions aux associations et structures pour qu'elles puissent continuer à travailler et à préparer l'activité pour l'avenir.

M. le Président. - Je vous remercie. Je précise que Mmes GILLETTA, SATTONNET et MM. ASSO, AZINHEIRINHA, BECK, ROSSI, VIAUD ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°24, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

25. BP 2021 – POLITIQUE EN FAVEUR DU CINEMA

M. ASSO. - Le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique dynamique en faveur du cinéma. Il est proposé pour 2021 de poursuivre cette politique, c'est-à-dire de soutenir la création et la production cinématographique et audiovisuelle avec le maintien du fonds de soutien au partenariat avec le CNC, de faciliter le développement des tournages dans les Alpes-Maritimes, et de soutenir la commission du film.

Il s'agit également : d'encourager l'exploitation cinématographique avec notamment la gestion en régie directe du cinéma Mercury et le soutien aux petits exploitants pour la réalisation du circuit du cinéma itinérant dans les communes des moyen et haut pays ; de faciliter la diffusion culturelle grâce à son soutien aux festivals et manifestations cinématographiques et audiovisuelles du département ; et de favoriser l'éducation à l'image en s'impliquant dans le dispositif Collège au cinéma et en proposant diverses actions en faveur du jeune public. Cette politique correspondra pour 2021 à un budget d'1,7 M€. Ce rapport a été voté favorablement à l'unanimité en commission.

M. le Président. - Je vous remercie. Je précise que Mme DUMONT, M. ASSO, et M. LISNARD ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°25, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

26. BP 2021 - POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

Mme SIEGEL. - Ce rapport, qui a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission Sports et jeunesse, a pour objet de présenter les propositions d'intervention du Département dans le domaine du sport et de la jeunesse. Le monde du sport ressort exsangue de cette année 2020. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce rapport, en affirmant clairement notre volonté de continuer à soutenir le sport dans notre territoire. Il peut se résumer en trois mots : accompagner, impulser et innover, pour un coût global de 11,8 M€.

J'insisterai simplement sur deux points : la progression du sport 2.0, qui est l'illustration du SMART Deal dans le sport ; et deux spécificités départementales, à savoir la politique Handisport et nos écoles départementales. Nous sommes le seul Département de France à proposer une politique avec un panel aussi étendu, permettant vraiment l'accès du sport à tous. Il est important de le rappeler. Nos écoles départementales sont aussi une magnifique spécificité départementale qui mérite d'être soulignée.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport et pour votre implication dans cette politique Sports et jeunesse qui nécessite une forte présence territoriale à laquelle vous répondez.

Le rapport n°26, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

27. BP 2021 - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Me BECK. - Ce rapport comprend différents sujets liés à la politique de gestion des ressources humaines, avec notamment la poursuite de la maîtrise de la masse salariale, la prise en compte des besoins nouveaux des services, une attention particulière portée aux conditions de travail des agents départementaux, des formations pour accompagner les agents dans le cadre de la transformation numérique de la collectivité et de la modernisation des procédures.

Pour répondre aux enjeux de cette politique Ressources humaines, les crédits dédiés à la masse salariale sont budgétés, avec la prise en compte pour 2021 des ajustements financiers règlementaires et obligatoires et la reconduction des différentes mesures en faveur du personnel tels que le CIA, les chèques-déjeuners et chèques-vacances, la prévoyance et la crèche départementale.

Il est également question dans ce rapport de l'adaptation des emplois et de la présentation du tableau des emplois de la collectivité, de la mise en œuvre du télétravail régulier et pérenne pour les agents départementaux, la présentation du rapport annuel départemental sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la signature de l'avenant n°6 à la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'association Département Union Club (DUC 06) et enfin la signature d'une convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Direction des services départementaux de l'Education nationale des Alpes-Maritimes.

M. le Président. - Je vous remercie.

Le rapport n°27, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

28. BP 2021 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Mme SALUCKI. - L'entretien et les travaux des bâtiments sont réalisés avec beaucoup d'intelligence pour moderniser et conserver une maîtrise des finances. Cette politique concerne trois secteurs : « Bâtiments siège et autres », « Bâtiments destinés à l'action sociale » et « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière ». Le budget est de 20,3 M€ : 11,9 M€ en dépenses d'investissement et 8,4 M€ en dépenses de fonctionnement. Je tiens à féliciter le service de Marc JAVAL. Nous avons des bâtiments remarquablement entretenus, connectés, et respectant environnement et accessibilité. En plus d'être réactifs, les services du Département sont adaptables face aux contraintes qui se cumulent en ce moment.

M. le Président. - Je vous remercie pour ces compliments à l'égard de nos services, pour leur diligence, leur flexibilité et leur adaptabilité.

Le rapport n°28, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

29. BP 2021 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Me BECK. - Ce rapport présente les actions de la politique Moyens généraux pour un budget de 25,7 M€. Cette politique regroupe les programmes Fournitures et services pour l'administration générale, Équipement pour l'administration générale et Autres actions moyens généraux. Le budget proposé doit permettre d'optimiser les moyens existants, de doter les

services départementaux des matériels et équipements nécessaires, et de suivre efficacement les politiques SMART Deal et GREEN Deal.

Le Département s'est par ailleurs fortement impliqué dans la lutte contre la Covid-19 avec pour objectif de protéger ses publics privilégiés et plus globalement ses usagers et ses agents. Cette intervention, développée par ailleurs dans la politique Santé, nécessite une logistique importante et une forte mobilisation des équipes de terrain. Dans le contexte actuel de crise sanitaire et de menace terroriste, face aux risques à l'égard des établissements recevant du public, le Département s'est également engagé à renforcer les mesures de sécurité et de sûreté dans les bâtiments départementaux et à moderniser les équipements correspondants.

M. le Président. - Je vous remercie. C'est une politique importante, dans le contexte actuel, pour assurer l'avenir.

Le rapport n°29, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

30. COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Mme SALUCKI. - Cette communication a pour objet de rendre compte de l'exercice effectif de la délégation accordée au président du Conseil départemental par délibérations de l'assemblée départementale des 15 septembre et 19 octobre 2017 en matière de gestion du patrimoine : concernant le service Gestion immobilière et foncière pour la période du 2 janvier au 15 novembre 2020 ; concernant le service Education pour la période du 19 décembre 2019 au 10 novembre 2020. Ce rapport est très détaillé et je pense que tout le monde l'aura consulté très attentivement.

M. le Président. - Je vous remercie. Conformément à la loi, nous devons prendre acte de cette communication par un vote.

L'assemblée prend acte à l'unanimité de cette communication.

M. le Président. - Je vous remercie. Conformément à notre règlement, je vous informe que j'ai reçu un vœu de la part du président du groupe LR et apparentés. C'est un vœu de soutien au peuple arménien. Je cède la parole à M. CIOTTI pour le présenter.

M. CIOTTI. - Ce vœu est un témoignage de soutien à l'égard du peuple arménien qui vient de subir une agression terrible de la part de l'Azerbaïdjan et une nouvelle fois de son allié turc qui n'a pas hésité à envoyer des djihadistes venus de Syrie pour essayer de mettre au pas le peuple arménien. Nous considérons par ce vœu que ce peuple arménien du Haut-Karabagh, lorsqu'il était placé sous administration Azéris, a été soumis de façon répétée à des massacres organisés. Nous considérons que les rapports de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, du Conseil de l'Europe et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU attestent de l'impossibilité pour les populations arméniennes de vivre librement en Azerbaïdjan.

Considérant que la liberté et la sécurité des populations arméniennes du Haut-Karabagh ne sont pas garanties par la République d’Azerbaïdjan, considérant les menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel et religieux arménien actuellement sous contrôle de la République d’Azerbaïdjan, nous demandons, dans le cadre des efforts déployés par la France depuis 1994, au travers du Groupe de Minsk dont elle assure la coprésidence aux côtés de la Russie et des Etats-Unis pour aboutir à une solution pacifique, nous demandons au gouvernement français de mettre tout en œuvre pour que des discussions soient engagées en vue d’un règlement négocié et durable du conflit assurant le rétablissement des frontières définies en 1994, la sécurité des populations arméniennes et le droit au retour des personnes déplacées. Nous demandons aujourd’hui la reconnaissance officielle de la République du Haut-Karabagh. Nous demandons aussi de faire de cette reconnaissance un outil de négociation en vue de l’établissement d’une paix durable.

Je veux redire ici mon soutien par ce vœu au peuple arménien qui, 115 ans après le génocide organisé par les Turcs, après tellement d’épreuves, se trouve à nouveau confronté à des massacres. Nous avons vu ces images de personnes chassées de leur terre, devant quitter leur maison. Nous avons vu des tombes, après que le départ des populations arméniennes de leur ville ou leur village, détruites par l’occupant Azéris avec son sinistre complice turc. Nous disons aujourd’hui notre solidarité à nos amis arméniens. Il y a une communauté arménienne très forte dans le département des Alpes-Maritimes, et particulièrement à Nice et dans le vallon de la Madeleine. Nous exprimons par ce vœu notre volonté de voir la communauté internationale sortir rapidement de son indifférence. Nous aurions aimé que la France soit plus proactive pour faire entendre les légitimes attentes du peuple arménien qui a été quelque peu, il faut bien le dire, abandonné à son sort.

J’avais eu l’occasion de le dire le 7 octobre dernier au président de la République lors de sa venue à Nice, et je lui avais remis à cette occasion un courrier de la communauté arménienne des Alpes-Maritimes. Je sais que le président de la République est sensibilisé à cette question mais nous attendons davantage de la France. Il faut que la France fasse preuve d’engagement pour faire entendre la voix de la raison à ceux qui considèrent que la force est le seul vecteur d’une occupation territoriale totalement illégitime. Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie. C’est un sujet national, mais nous ne pouvons pas rester insensibles face à ces génocides qui se produisent dans le monde.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Nous sommes totalement d’accord avec le fond de ce vœu, même si nous aurions aimé en être informés en amont, ne serait-ce qu’hier. Quoi qu’il en soit, nous le partageons. Sur Mouans-Sartoux, nous avons soutenu depuis toujours la communauté arménienne et fait des actions culturelles et autres en ce sens. André ASCHIERI, lorsqu’il avait été député sous le gouvernement de Lionel JOSPIN, avait participé à la reconnaissance du génocide arménien, ce qui avait créé des liens très forts. Nous sommes donc totalement d’accord avec cette démarche.

M. le Président. - Je vous remercie. Je vous propose de soumettre ce vœu au vote.

Le vœu présenté par M. CIOTTI, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité

M. le Président. - Je vous remercie. Nous sommes arrivés à la fin de notre ordre du jour. Je lève donc la séance.

La séance est levée à 14 heures 22.